



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 Février 2004**



COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATRE, le LUNDI 9 FEVRIER 2004 à 19 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN** se sont réunis au nombre de 39, à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 novembre 2003.

Présents :

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE ; M. Jean QUERBES ; Mme Catherine PITOUS ; M. Jean Louis MATEOS ; Mme Sandrine DERISBOURG ; Mme Lucette LOUSTEAU ; M. André MAZIERE; Mme Patricia HENRY ; M. Alain BEDOURET ; Mme Dominique PIGEAU ; M. Jean-Pierre DOURNEAU ; - Adjoint -; Mme Marie-Josèphe CABRIT ; M. Michel COUDERC ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN ; M. Jean Claude DISSES ; Mme Martine DAL'ZOVO ; M. Philippe LIBIER ; M. Dominique RENARD; Mme Marie Thérèse ALONSO ; Mme Sylvie RICAUD; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; M. Jean PINASSEAU ; M. Jean DIONIS du SEJOUR ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Louis MAUROUX ; M. Jean Pierre BOULHOL ; Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE- Conseillers Municipaux

Pouvoirs :

Mme Joëlle FERRER	donne pouvoir à	M. André MAZIERE
Mme Marie Claude DELTOUR	donne pouvoir à	M. Claude ROUSSEAUX
Mme Naziha BORIES-MATALLAH	donne pouvoir à	M. Dominique RENARD
Mme Liliane ALAGNOU	donne pouvoir à	Mme Sylvie RICAUD
Mme Danièle METGE	donne pouvoir à	M. Jacques RAUNIER
Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET	donne pouvoir à	M. Jean PINASSEAU
Mme Marie Françoise MASSALAZ	donne pouvoir à	M. Jean DIONIS du SEJOUR

SOMMAIRE

	Décisions du Maire	<i>p. 5</i>
02	Délégation du Droit de Prémption Urbain à la S.E.M. 47	<i>p.6</i>
03	S.E.M. 47 - Bilan prévisionnel révisé annuel de la ZAC AGEN SUD.	<i>p. 7</i>
05	A.S.P.T.T. Agen rue de Lille - Résiliation du bail emphytéotique	<i>p. 8</i>
01	Débat d'Orientations Budgétaires 2004	<i>p. 15</i>
04	Cession de crédit-bail I.D. LINE à la SCI ENTREPOT 2000	<i>p. 30</i>
06	Mise en place de circuits de promenades et de randonnées dans le cadre du plan départemental	<i>p. 31</i>
07	Assainissement – Mise en place de collecteurs eaux usées et eaux pluviales côté impair de l'avenue Léon Blum entre l'impasse La Fontaine et la rue des Castors – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises	<i>p. 33</i>
08	Aménagement du Cours Victor Hugo – Avenant au marché	<i>p. 35</i>
09	Opération «Collège au Cinéma» pendant l'année scolaire 2003-2004 -Partenariat avec le Conseil Général	<i>p. 37</i>
10	Restauration municipale – Convention de mission d'assistance et de conseil avec OMNIRE-CONSULTANTS	<i>p. 39</i>
11	Adhésion à la Fédération nationale des centres sociaux	<i>p. 44</i>
12	Association AMICALE LAÏQUE D'AGEN- Convention de partenariat avec la ville et versement de subvention de fonctionnement	<i>p. 45</i>
13	Association AGIR – Subvention exceptionnelle (retiré de l'ordre du jour)	<i>p. 50</i>

14	Musée - Programme d'expositions temporaires 2004 - Demande de subventions	<i>p. 53</i>
15	Musée – Don de deux livres de François-Xavier LALANNE	<i>p. 55</i>
16	Comité des Œuvres Sociales - Approbation d'une convention et versement d'une subvention	<i>p. 56</i>
17	Recensement de la population Création d'emplois d'agents recenseurs	<i>p. 57</i>
18	Garanties statutaires du personnel municipal - Mise en concurrence simplifiée	<i>p. 59</i>
19	Modification du tableau des effectifs	<i>p. 61</i>
20	Régularisation de débet sur la régie de recettes du Centre nautique Aqua-Sud	<i>p. 65</i>
21	Subventions aux associations – Versement d'acomptes	<i>p. 66</i>

M. CAMINADE

Nous allons entamer la séance, si vous en êtes d'accord, en l'absence de M. le Maire retenu par une réunion avec les parents des enfants fréquentant la Halte garderie Lamennais.

Mme Bories-Matallah est souffrante. Tous nos vœux l'accompagnent dans le combat qu'elle mène pour une prompt guérison.

Le quorum est atteint. Mme Bories était habituellement secrétaire de séance. En son absence, Mme Patricia Henry est désignée secrétaire de séance.

Avez vous des remarques à faire sur le compte rendu du conseil du 1^{er} décembre dont vous avez été destinataires ? Sans remarque, le compte rendu est approuvé.

DECISIONS DU MAIRE

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Vous avez, par délibération du 2 avril 2001, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2003, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1534** Convention de partenariat culturel avec le Crédit Agricole
- 1535** Cession de deux copieurs à la Sté SABI pour 2 €
- 1536** Cession de trois copieurs à la Sté PAB pour 0 €
- 1537** Vente de cartes postales doubles au Musée des Beaux arts d'Agen
- 1538** Défense des intérêts de la ville devant le Tribunal administratif de Bordeaux
- 1539** Mise à disposition d'un local au Centre culturel, 10 rue Ledru Rollin, au profit de l'Association « Les Chants de Garonne »
- 1540** Modification de la régie de recettes et d'avances – Mission Politique de la Ville du territoire Sud Est
- 1541** Modification de la régie de recettes du Service Domaine Public – Droit de places et marchés
- 1542** Désignation d'un huissier en vue de l'établissement d'un procès-verbal de constat des locaux appartenant à la SCI des Pistes, situés au 36, 38 et 40 boulevard Sylvain Dumon et 19, 23 et 25 rue St Fiary
- 1543** Marché d'entretien des espaces verts, mobilier urbain et locaux
- 1544** Institution d'une régie de recettes au service Domaine Public : Droits de stationnement et d'occupation du domaine public pour les fêtes foraines

02 – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA SEM 47

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Par délibération du 7 Juillet 2003, nous avons décidé de confier, par convention publique, à la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne (S.E.M. 47) la réhabilitation du Centre Ville d'AGEN.

La convention permet, en particulier, pour mener à bien les missions de l'opération, de donner à l'aménageur la possibilité d'acquérir et de céder des immeubles.

Ainsi, pour qu'il puisse intervenir dans les meilleures conditions, nous pouvons, conformément au Code de l'Urbanisme, lui déléguer le Droit de Prémption Urbain dont la Ville est titulaire.

M. RAUNIER

La délégation n'excluant pas le contrôle, il conviendrait que la ville ait un droit de regard tout particulier avant que ces préemptions soient prononcées.

Mme PIGEAU

Un groupe de travail se réunit tous les quinze jours à la SEM 47. Au cours de cette séance de travail, nous examinons systématiquement toutes les Déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.).

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- DELEGUE, conformément à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme, à la Société d'Aménagement du Lot-et-Garonne (S.E.M. 47) le Droit de Prémption Urbain.

2/- DIT que ce droit délégué pourra s'exercer dans le périmètre d'aménagement du Centre Ville défini par délibération du 7 Juillet 2003.

03 – SEM 47 – BILAN PREVISIONNEL REVISE ANNUEL DE LA ZAC AGEN SUD

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

L'aménagement de la Z.A.C. AGEN SUD a été confié à la S.E.M. 47 par convention du 23 décembre 1986.

Conformément aux lois du 7 juillet 1983 et du 29 janvier 1993 relatives aux Sociétés d'Economies Mixtes Locales, la S.E.M. 47 nous adresse le bilan prévisionnel révisé annuel de la Z.A.C. Agen-Sud.

Vous trouverez copie de ce document financier en annexe du présent rapport.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DONNE un avis favorable à ce bilan.

05 – A.S.P.T.T. AGEN RUE DE LILLE – RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Par bail emphytéotique du 21/02/1977 la ville d'Agen a loué à l'ASPPT Agen pour une durée de 50 ans un terrain situé rue de Lille, sur lequel cette association a aménagé un gymnase, un bâtiment administratif, des courts de tennis et des installations annexes.

Dans le cadre d'un dispositif national de requalification de ses installations sportives, l'ASPTT a sollicité la ville pour que celle-ci devienne propriétaire immédiatement de ces équipements, mettant fin par anticipation au bail.

Compte tenu de l'affectation qui peut être donnée aux installations, nous nous sommes rapprochés de la Communauté d'agglomération et un accord a été élaboré au terme duquel le bail serait résilié, et l'équipement serait transféré à la Communauté d'agglomération qui mettrait une partie des installations à disposition de l'ASPTT par voie de convention.

L'ASPTT et la Communauté d'agglomération ont donné leur accord formel. Il reste à notre Conseil municipal à approuver cette procédure.

M. DIONIS du SEJOUR

Nous avons une question à poser qui s'adresse également au Président de la Communauté d'agglomération. Où en sommes-nous exactement, au niveau statutaire, en ce qui concerne les installations sportives ?

M. CLOUCHE

Lorsque vous étiez vice-président de la C.A.A. que vous avez créée, vous aviez prévu dans les statuts –adoptés et validés par les services de l'Etat-, la création et la gestion d'équipements sportifs et culturels. Actuellement, nous n'avons pas d'équipement culturel. Mais nous avons la gestion de la quasi totalité des gymnases implantés sur l'agglomération : le gymnase de Rodrigues est d'intérêt communautaire ainsi que celui du skating, celui accolé au gymnase de La Rocal à Bon Rencontre, et celui proche du collègue Théophile de Viau.

M. SOULIGNAC

Le gymnase de ... (*inaudible*) est-il aussi d'intérêt communautaire ?

M. CLOUCHE

Non, il s'agit d'un gymnase qui était susceptible d'intéresser la communauté d'agglomération dans le cadre de la prise en charge d'une activité universitaire nouvelle au moment de l'ouverture annoncée du STAPS. Et comme nous n'avons

pas renoncé à voir s'ouvrir ce STAPS à Agen, ce gymnase pourra être adjoint à l'ensemble des équipements communautaires.

Et cela d'autant plus qu'il n'y a pas d'équipement sportif universitaire, que l'université Michel Serres est à proximité et compte tenu du fait que l'offre de service en matière d'équipement sportif est largement insuffisante sur le territoire de l'agglomération.

Nous avons également en projet la création d'un complexe sportif plus important en prévision de l'extension de la pratique du sport universitaire, et parce que les demandes de la part des différentes associations sportives sont de plus en plus nombreuses.

M. DIONIS du SEJOUR

Pour en revenir aux statuts, sont mentionnés « les équipements sportifs d'intérêt communautaire », ou simplement « les équipements sportifs » ?

M. CLOUCHE

Statutairement, l'intervention de la Communauté d'agglomération ne peut se justifier qu'après reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'équipement. C'est pourquoi, avant d'aborder la négociation avec la ville d'Agen, la salle de l'ASPTT a dû être reconnue d'intérêt communautaire. Elle est devenue d'intérêt communautaire en raison de besoins avérés –notamment la licence sportive délivrée par l'ENAP-.

M. DIONIS du SEJOUR

L'équipement de l'ASPTT vient en prolongement du complexe municipal Armandie, situé près du LEP Lomet, et la question aurait pu être posée de son statut.

Mais, il est important en outre de différencier clairement les équipements de proximité sportifs d'intérêt municipal et ceux d'intérêt communautaire. Et soyons très attentif au projet qui se dessine actuellement sur la commune de Boé, de façon à bien faire la part entre ce qui sera communautaire et ce que la ville de Boé ajoutera et qui sera d'intérêt municipal. Que les élus agenais soient –et ils le sont sans doute- alertés sur cette négociation !

M. CAMINADE

Il existe actuellement une demande forte pour le sport en salle, avec une multiplication du nombre de licenciés, et nous avons des difficultés à loger tout le monde. Donc notre objectif doit être de mutualiser les besoins dont nous disposons afin de répondre aux besoins exprimés. Agen pensait, à une époque, pouvoir tout faire seule. Nous ne sommes pas dans cette logique et notre décision de transférer la salle ASPTT à la CAA va dans le sens de notre démarche globale de

mutualisation afin de loger toutes les associations –et notamment les associations agenaises- dans des locaux confortables et dignes des sportifs.

M. CLOUCHE

Je ne saisis pas bien le sens caché des observations de Jean. Mais sans doute est-il mal informé.

Car si des projets naissent sur les communes de Boé et de Bon Rencontre, ainsi que sur la ville d'Agen avec une salle de sport spécialisée, il nous a semblé que la vocation de la C.A.A. étant la mutualisation des moyens, il serait opportun de ne faire qu'une grande salle de sports -plutôt de deux ou trois à quelques hectomètres près. La situation pour Boé répond à d'autres contingences que tu as très bien comprises et qui n'a rien à voir avec le sujet.

Si un équipement est réalisé, il sera ouvert à l'ensemble des utilisateurs, et non spécifiquement réservé aux habitants de Boé ou d'Agen.

M. SOULIGNAC

Nous ne faisons pas partie de la Communauté d'agglomération. Mais nous souhaiterions, qu'au sein de la Mairie, existe un groupe de travail qui débattre des grands projets de la CAA afin d'avoir une vision globale sur l'intégration des projets des différentes communes sur le territoire de la Communauté.

Je prends un exemple : je viens d'apprendre que la commune de Colayrac va construire 300 maisons aux portes de la ville d'Agen, à deux kilomètres de Rouquet. Or cette population sera loin de tout commerce, des écoles et qu'ils devront emprunter pour s'y rendre la route de Bordeaux ou la voie sur berge.

Le constat est que nous avons sacrifié les bords de Garonne afin de réaliser une voie sur berge qui fluidifie le trafic dans ce secteur, pour finalement en supprimer les effets avec la construction de ces 300 maisons et le passage de 500 véhicules supplémentaires par jour.

En résumé, on installe un supplément de population à une entrée d'Agen alors que les centres commerciaux sont à l'opposé, sur Boé. Cela entraîne des flux invraisemblables. Il serait donc intéressant que nous, Agenais, nous nous réunissions afin débattre de l'évolution globale de l'agglomération, même si nous n'en sommes pas partie prenante puisque nous n'avons pas de poste.

M. BEDOURET

Je comprends le souci de M. Soullignac. Mais le déséquilibre du schéma commercial de l'agglomération agenaise ne date pas d'aujourd'hui. Nous l'avons nous-mêmes déploré en d'autres temps, sous votre municipalité, et je ne pense pas que ce que nous avons réalisé ait aggravé la situation, au contraire.

M. CAMINADE

Nous nous éloignons du sujet . Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) MET FIN par anticipation au bail emphytéotique du 21/02/77 liant la ville d'Agen et l'ASPTT Agen et portant sur le terrain situé à Agen 292, rue de Lille et figurant au cadastre sous le numéro 207 de la section CA pour une superficie de 13 206 m²

2°) AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié constatant cette résiliation

3°) ACCEPTE le transfert des installations sportives aménagées par l'ASPTT à la Communauté d'Agglomération, celles-ci ayant été reconnues d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de communauté en date du 18 décembre 2003.

M. VEYRET

Veillez m'excuser de n'avoir pu participer au début de cette séance du Conseil. En effet, nous étions, Sandrine Derisbourg et moi-même, avec les parents des utilisateurs de la crèche Halte-garderie Lamennais dont le conseil d'administration a décidé la fermeture afin de ré-équilibrer la gestion de l'ensemble des structures d'accueil associatives de la ville. Il semble qu'il y ait une différence dans le calcul du taux d'occupation de cette structure entre le chiffre annoncé par les responsables et celui présenté par les parents.

Après étude, si le Conseil d'administration confirme sa décision de fermer cette structure, l'accueil des enfants pourra se faire dans les autres halte-garderies. Dans l'attente, je souhaite qu'une structure halte-garderie poursuive son activité jusqu'au mois de juin et qu'elle soit directement gérée par nos services plutôt que par l'association.

M. DIONIS du SEJOUR

Un mot sur la halte-garderie Lamennais dont vous avez rencontré les parents. Nous souhaiterions relayer dans cette enceinte un certain nombre de questions qui vous ont été posées.

Nous vous demandons de prendre en compte que nous sommes en milieu d'année et que cela gêne les familles.

Par ailleurs, la question du service en centre-ville est posé. Outre la querelle de chiffres entre eux et vous au niveau du taux de remplissage, et bien que la ville soit le principal financier de cette association, cette dernière ne peut pas perdre son autonomie. Par contre, vous pouvez faire un geste, largement à votre portée. La demande de ce genre de services en centre-ville est croissante. Il serait donc mal venu qu'ayant les cartes en main, vous ne les jouiez pas dans le sens du service aux agenais.

Mme DERISBOURG

Je relève une erreur dans ce que vous venez de dire, M. Dionis du Séjour : il n'y a pas de demande croissante sur ce genre de services. Au contraire, depuis que je suis en responsabilité sur ce secteur à la Mairie d'Agen, les demandes qui étaient très fortes ont été en régression, et sont maintenant en stagnation. Ce qui signifie que le service rendu aux familles est plutôt meilleur qu'il n'a été à un moment donné. Le déficit de places qui existait il y a plusieurs années n'apparaît plus aujourd'hui, globalement entre les assistantes maternelles et les structures de garde collectives.

Par conséquent, la décision prise par le Conseil d'administration –auquel je participe– a donc été prise en tenant compte du fait que la demande n'était pas croissante, mais qu'au contraire nous la satisfaisons beaucoup mieux depuis ces derniers mois.

Quant aux chiffres, je ne m'engagerais pas à les donner publiquement, aussi bien devant cette assemblée que face aux parents que j'ai rencontrés au cours d'une réunion qui a duré trois heures, si je ne les avais pas eus en main et vérifiés. En outre, ils ont été recoupés par la Caisse d'allocations familiales, dont c'est le métier et qui connaît bien ces structures. Donc, les chiffres annoncés sont justes.

M. DIONIS du SEJOUR

Je me suis laissé dire que des familles avaient fait « le pied de grue » devant l'établissement durant plusieurs jours, pour arriver à un chiffre qui est à peu près le double du vôtre ; il y a donc au moins débat.

De plus, il est maladroit de votre part d'intervenir en milieu d'année : vous avez pu constater que ce ne sont pas des révolutionnaires que vous avez reçus mais de jeunes parents qui sont gênés, et c'est normal.

Ensuite, le problème posé est celui des services en centre-ville : la différence entre 40 % et 71 % est importante et il faut aller jusqu'au bout de cette querelle de chiffres.

Nous sommes donc en position d'attente, mais si vous voulez nous en parler, nous sommes prêt à vous aider.

Enfin je dis au Maire qu'il a les cartes en main. En clair, Mme Derisbourg, cette association est un service para-municipal financé par la ville à près de 80 %. Nous avons externalisé les halte-garderies.

Mme DERISBOURG

Je suis contente de vous l'entendre dire, car lorsque j'en étais vice-présidente, vous prétendiez le contraire.

M. DIONIS du SEJOUR

Il n'y a aucun problème là-dessus. Le Maire en a donc la responsabilité ; et l'opposition vous saisit ce soir de ce problème.

Mme DERISBOURG

Lorsque la Municipalité verse une subvention à une association, il me semble qu'elle doit rendre des comptes aux contribuables agenais sur la gestion qui en est faite par l'association. Et si l'association doit prendre des décisions de gestion, cela justifie le fait que la subvention municipale équilibre les comptes de l'association.

En revanche, si l'association ne prend pas de bonnes décisions de gestion, je considère que la Municipalité n'a pas à augmenter excessivement la subvention municipale. Les choses doivent s'équilibrer, et vous aviez exactement le même raisonnement il y a quelque temps.

M. VEYRET

M. le Député, je m'étonne de votre méconnaissance de la Loi dans ce domaine, car la gestion de fait est particulièrement réprimée.

Sur le sujet qui nous préoccupe, et comme vous le dites, nous avons les cartes en main. Depuis un an, nous demandons à cette association de prendre un véritable gestionnaire. En effet, ses difficultés sont dues à des erreurs de gestion en terme de personnel, et en particulier sur la négociation sur les 35 heures. Ensuite, elle a utilisé de manière abusive des emplois à durée déterminée pour remplacer tout arrêt maladie sans véritable gestion du personnel.

Par ailleurs, lorsque l'ancien Conseil d'administration s'est trouvé en situation de pré-dépôt de bilan, nous avons été prévenus fin octobre-début novembre que les membres de ce conseil, fuyant leurs responsabilités, démissionnaient. Des bénévoles ont alors repris l'association, avec un véritable comptable de profession qui a pris les décisions nécessaire en décembre. Pour la survie de la structure, il s'avérait indispensable d'arrêter le fonctionnement de la structure Lamennais. A

l'époque, la date du 28 février n'était pas annoncée puisque cette date n'a été arrêtée que le 19 janvier.

Aujourd'hui, j'ai rencontré les familles et décidé de prendre les mesures suivantes :

- nous allons étudier les capacités d'accueil dans les autres structures existantes, car il est possible que la majorité des enfants puisse être accueillie ailleurs ;
- je n'envisage pas qu'une structure associative puisse assurer l'intérim jusqu'en juin mais plutôt une gestion municipale.

Donc, nous ferons des propositions aux parents sur les possibilités d'accueil de leurs enfants dans les autres structures existantes, y compris la structure municipale –je ne trouve pas que la rue Palissy soit très éloignée du centre-ville-. La crèche de Montanou, par contre, peut être considérée comme éloignée du centre-ville ; pourtant, elle est très fréquentée et recherchée même par des parents habitant dans le centre, car la structure d'accueil est excellente. Tentons de répondre avec les structures existantes et s'il en manque, nous verrons avec les assistantes maternelles qui sont également payées par la ville d'Agen.

Nous assumerons nos responsabilités de manière rationnelle. Car je ne voudrais pas m'engager dans une nouvelle augmentation de subvention à fonds perdus pour une association qui ne se remettrait pas en cause et dont le résultat serait de se retrouver devant le Tribunal de grande instance pour redressement judiciaire et liquidation. Nous avons déjà eu le cas, y compris pour des associations qui interviennent sur le terrain.

M. DIONIS du SEJOUR

Merci, M. le maire. Donc rendez-vous dans 15 jours.

01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2004

(Ce rapport a été examiné après le rapport n°5 en raison de l'absence du Maire retenu par une délégation de parents d'enfants de la crèche Lamennais)

M. VEYRET, Maire

Vous avez tous été destinataires de ce document qui retrace les grandes lignes que la politique municipale entend mener jusqu'en 2007.

Je vous propose donc, après un bref exposé, de passer rapidement aux débats.

M. DIONIS du SEJOUR

Sur la méthode, M. le Maire, nous avons eu un problème l'année dernière puisque vous aviez refusé, après l'exposé, que l'on revienne sur chacun des secteurs.

Cela vous pose t-il un problème que nous discutons, cette année, secteur par secteur ?

M. VEYRET

Rien ne vous empêche, lors de votre exposé, de revenir sur chaque secteur pour lequel vous aurez des points à relever.

M. DIONIS du SEJOUR

Cela ne s'était pas déroulé de cette façon, l'an passé, puisque vous aviez bloqué le débat sectoriel. Donc, cette année, nous pourrions revenir sur chacun des secteurs, vous êtes d'accord ?

M. VEYRET

Oui, mais au cours d'un même exposé.

M. DIONIS du SEJOUR

Cela ne peut pas être, il y aura un débat M. le Maire. Il n'y a qu'un Débat d'orientation budgétaire par an. Nous pourrions y consacrer le temps nécessaire.

M. VEYRET

Rien ne vous empêche de revenir, dans votre exposé, de dire tout ce que vous avez à dire sur chacun des secteurs sans pour autant qu'à intervalle régulier, nous revenions sur les mêmes choses. Sinon, nous allons débattre pendant vingt ans.

Ce document retrace notre politique depuis 2001. Nous avons d'abord œuvré pour redresser les comptes de la ville et qu'elles deviennent satisfaisantes. Puis nous avons pris différents engagements qui sont exposés dans le D.O.B. présenté.

Présentation du D.O.B. par M. le Maire

M. VEYRET

J'en arrive au terme de cette présentation succincte de ce Débat d'orientations budgétaires.

Le débat peut être lancé. Je vous laisse la parole.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, nous ne tenons pas à remettre en cause vos talents d'orateur. Mais nous vous suggérons, l'année prochaine, de travailler dossier par dossier, dans un débat polyphonique. Car j'aurais été très intéressé d'entendre Catherine Pitous ou Alain Bédouret sur certains dossiers.

M. VEYRET

Serez-vous encore là, l'année prochaine pour l'entendre ? Je n'en suis pas sûr.

En outre, chacun dans son domaine peut intervenir au cours du débat. Personnellement, je me suis contenté de faire une introduction sommaire, mais la plus exhaustive possible.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, il y a des gens de talent dans votre équipe ; c'est la raison pour laquelle nous vous faisons cette suggestion pour l'an prochain.

Le débat de ce soir est essentiellement dominé par le Débat d'orientations budgétaires qui appelle de notre part des commentaires en terme de stratégie financière et relatifs au cœur même du projet territorial.

En ce qui concerne les finances de la ville, force est de constater que les critiques de l'opposition concernant le caractère excessif de la hausse fiscale de plus de 28 %, imposée aux Agenais, étaient pertinentes.

Jacques Raunier a fait, pour l'opposition municipale, un rapprochement systématique des chiffres concernant les années 2003 – 2007 –dans les DOB 2003 et 2004-. Le résultat est affligeant. Les écarts sont considérables d'une année sur l'autre : moins 1 million d'euros sur les dépenses salariales, même chose pour les autres dépenses ; tout ceci aboutit à une épargne nette –écoutez le peu- de 3 700 000

euros en 2003 (version DOB 2004), alors que celle ci était de 1 660 000 en 2003 (version DOB 2003), soit 2 100 000 d'euros de différence.

Ceci conforte nos prises de position concernant le caractère maladroit, mal préparé, mal dimensionné et idéologique de la hausse des impôts infligée aux Agenais en 2003. Le chiffre de 3 794 000 euros d'épargne nette pour l'année 2003 démontre bien qu'il y a une constitution abusive d'une cagnotte sur le dos des contribuables agenais. Par ailleurs, elle confirme trois points :

- l'état correct des finances que nous vous avons transmises
- la dégradation qu'elles ont subi de 2001 à 2003
- et le caractère excessif de la dernière hausse fiscale.

Il y a là matière à réflexion, y compris pour les municipalités qui vous succéderont, M. le Maire.

L'examen du DOB, secteur par secteur, sera pour nous l'occasion de débattre du projet territorial de la ville d'Agen. Nous maintenons notre critique d'immobilisme et d'absence de direction.

Et avant d'entrer dans l'examen de chaque secteur municipal, nous souhaitons citer ce que vous avez dit sur un projet, par exemple le projet de réfection de l'avenue du Maréchal Leclerc, dans le DOB 2002, puis dans le DOB 2003 et enfin dans le DOB 2004 :

Nous sommes en 2002 et je lis : *« l'état de dégradation de l'avenue du Mal Leclerc donne une priorité à la sécurisation de la circulation, et à l'aménagement de cette artère communautaire ; des partenariats se mettent en place, y compris avec le Conseil général, pour une restructuration dans les deux ans ».*

Dans le DOB 2003 : *« la ténacité finira par l'emporter et permettra la réalisation d'un aménagement de cette voirie, digne d'une entrée de ville qu'elle est quotidiennement pour des milliers d'automobilistes ; si le principe d'une aide d'Etat a déjà été obtenue, il reste à définir une meilleure formule de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de cette voirie départementale et à mobiliser les aides indispensables à son aboutissement compte tenu de l'importance des travaux ».*

Enfin, en 2004 : *« une réflexion est menée afin d'améliorer ponctuellement la sécurité sur ce tronçon de voie départementale qui reste problématique ; la ville est toujours à la recherche d'un plan de financement cohérent afin de pouvoir réaliser cette opération dans de bonnes conditions ».*

M. le Maire, vous rendez-vous compte de ce que cela donne lorsque l'on met bout à bout tout ce que vous avez dit sur un même projet depuis trois ans ? L'image catastrophique d'immobilisme, d'écran de fumée ?

.... Ne m'interrompez pas, la démonstration est intéressante ! C'est vous qui l'avez écrit : en 2002, *« on la fait dans deux ans »* ; en 2003, *« cela arrive »* ; en 2004, *« il n'y a plus rien. »*

Nous avons fait le même exercice sur le projet multimodal de la gare. Et je ne vous ferai pas la même démonstration car nous ne sommes pas méchants. Mais le

résultat est identique. Vos projets n'avancent pas d'un millimètre. Cela fait trois ans que vous êtes au pouvoir, M. le Maire. En 2002, vous disiez que c'était abouti. C'est la preuve d'un total immobilisme, avec un écran de fumée.

Nous sommes à mi-mandat, et nous voulons vous dire que nous sommes fatigués de ce verbiage. Les Agenais sont excédés de cette impuissance municipale, d'autant plus que vous les avez taxés très lourdement. Aussi, ce soir, nous proposons de faire le ménage dans les écrans de fumée et nous allons les examiner projet par projet.

Nous avons commencé par le projet de l'avenue du Maréchal Leclerc qui n'a pas avancé d'un millimètre. Pourquoi ? Mais c'est votre problème ; nous, nous avons le boulevard de la Liberté à faire et nous l'avons fait et c'était pourtant aussi une voirie départementale.

M. le Maire, vous avez fait pendant une heure un discours à la Castro. Donc je pense pouvoir poursuivre.

En ce qui concerne l'immeuble Ducourneau, nous vous redisons gentiment que vous faites une grosse erreur. Voilà un immeuble sans accès, sans parking, bâtiment tordu et termité : que vous faut-il de plus M. le Maire ?

Sur le stationnement, le constat est le même et j'aurais pu faire la même démonstration que tout à l'heure. Rien n'avance, sauf un projet sur lequel nous vous alertons : faire 60 places de parkings place de la Préfecture, une des plus belles places de la ville, pose un certain nombre de problèmes. Et nous nous étonnons que certaines sensibilités de votre Conseil ne le disent pas. Cela serait bien qu'elles le disent, la parole est libre ici.

Sur la salle omnisports, nous ne sommes pas fermés à une salle d'intérêt communautaire. Mais nous disons que les Agenais ont besoin d'équipements de proximité. Pouvez-vous nous dire quel site sera retenu pour l'implantation de cette salle communautaire ?

M. VEYRET

Le site de Cancelles.

M. DIONIS du SEJOUR

Le site de Cancelles est loin de la population agenaise, et de partout. Nous convenons qu'elle puisse convenir à la pratique de certains sports, mais pas pour la pratique du sport populaire.

Et c'est une critique récurrente que nous vous faisons. En effet, dans les négociations que vous menez, que cela soit au niveau de l'école, des halte-garderies, du commerce, du sport, les services de proximité du centre-ville sont oubliés. Je m'en tiens là pour l'instant et je souhaiterais que vous répondiez aux questions soulevées par ces remarques.

M. VEYRET

Une réponse au sujet de la cagnotte : ne le prenez pas mal, mais je crois que c'est une mentalité propre à votre sensibilité politique de considérer que l'on puisse avoir une cagnotte alors que nous sommes plus qu'endettés. J'ai déjà eu ce problème, lorsque j'étais parlementaire à votre place, où sous prétexte que l'Etat avait des rentrées fiscales plus importantes liées à une croissance -qui, c'est bien dommage, a aujourd'hui disparu-, on nous disait : « la cagnotte », alors que nous avions que 2 000 milliards de dettes à rembourser. La ville d'Agen est dans la même situation : elle avait énormément de dettes et elle a bénéficié d'une rentrée fiscale car nous avons pris la décision d'augmenter les impôts, ce qui nous a permis de commencer à nous désendetter.

Ce qui m'étonne est que votre sensibilité a dans ses rangs un élu qui a fait exactement la même chose, à savoir qu'il a complètement désendetté sa ville. La seule différence est qu'il avait une meilleure rentrée fiscale, puisqu'il avait su gérer la T.P., ce que nous n'avons pas su faire dans cette ville où nous nous sommes privés de la T.P. pour une allocation de compensation qui n'était pas à la hauteur des besoins de la ville : il s'agit du Maire de Toulouse qui avait une cagnotte, et qui l'a utilisée à cet usage. Personnellement, je préfère réduire les frais financiers –nous l'avons fait, vous l'avez remarqué-.

Soyons clairs. Nous avons fait analyser la situation par les services de la ville, par un l'audit d'un Cabinet Consultant et avec l'avis de la Cour des comptes qui a nous demandé de redresser les finances. Et pour cela, nous avons du prendre nos responsabilités et avoir le courage d'augmenter la fiscalité : je l'ai fait ! Et paradoxalement, les gens ne posent pas la question sur cette augmentation, mais sur les choses qui se font et qui les intéressent. Et si je suis battu aux prochaines élections municipales, je l'aurai été après vous puisque vous l'avez été avant moi.

Concernant l'immobilisme, vous pouvez constater que des travaux sont en cours partout dans la ville, en terme de voirie, d'assainissement. Il est certain que cela est moins prestigieux. Mais il était temps d'arrêter de raisonner en terme de prestige et de se pencher sur les véritables besoins de la population en terme de bâtiments, de voirie, d'action sociale, de restauration urbaine, beaucoup de choses qui avaient été oubliées pendant des années. Sans doute ne communiquons-nous pas bien ; mais je suis prêt à aller couper les rubans devant les égouts.

Au sujet de l'avenue du Maréchal Leclerc, vous ne manquez pas de toupet ! Vous aviez programmé une opération sans avoir les financements, car si vous les aviez eus, le Conseil général aurait suivi. Mais vous aviez déterminé le montant à verser par le Conseil général, celui à verser par la C.A.A. sans même en avoir fait la demande auprès d'eux. Les choses ont beaucoup évolué depuis, notamment au niveau de la C.A.A. par la création d'un régime particulier pour les voiries d'agglomération. Or l'avenue du Mal Leclerc est une voirie d'agglomération pour laquelle la ville d'Agen a prévu le financement, comme la C.A.A. Pour le financement de l'avenue du Maréchal Leclerc, nous avons prévu environ 500 000 euros -car nous avons un droit de tirage avec la CAA-. Il ne manque donc plus que la réponse du Conseil général que nous relançons régulièrement. Et j'ai eu le tort de croire la

réponse orale du Président du Conseil général que j'avais rencontré avec le Président d'agglomération. Depuis nous attendons. Mais entre-temps, nous avons fait le cours Victor Hugo.

Dans le cadre de la chasse aux gaspillages, nous évitons de nous engager dans des projets dont le financement n'est pas totalement assuré.

Vous faites le « comique-troupier » lorsque vous parlez du pôle multimodal. Qu'aviez vous pu faire vous mêmes ? Vous critiquez des démarches réalisées au niveau de la Communauté d'agglomération : nous avons négocié avec la SNCF –ce que vous n'aviez jamais fait- ; un transfert de la structure ; nous avons un plan de financement.

Sur le sport populaire à Agen dont vous parliez, je suis d'accord. Je préférerais avec une salle omnisports qui fasse 4 000 à 5 000 mètres carrés sur Agen. Dites-moi simplement où je place les explosifs afin de créer le trou qui me permettrait de la construire. On peut dynamiter la Préfecture, ou la prison. Mais malheureusement, la prison qui devait être déménagée reste en place grâce à vous. Pourtant, là nous aurions eu la surface nécessaire pour la salle omnisports.

Mais, M. Dionis du Séjour, il faut accepter de se pénétrer de l'esprit communautaire, ce qui signifie notamment qu'il faut accepter la réalisation d'équipements en dehors de la ville d'Agen. Je sais que cela vous fait mal au cœur ; l'exemple le plus frappant étant la piscine Aquasud, que la ville aurait pu garder en réserve foncière.

M. CLOUCHE

Je souhaite dire à M. le Député qu'il a la fâcheuse tendance à déplacer les responsabilités. Il accuse d'immobilisme ceux qui souhaitent mais sont empêchés d'avancer. Je vais te citer trois exemples :

La protection contre les inondations : nous ne pouvons pas avancer car les services de l'Etat nous demandent sans cesse des expertises après contre-expertises. Et leurs résultats vous surprendront sans doute et vous ne serez pas fiers –les uns et les autres- de votre gestion précédente. Vous n'y serez peut-être pour rien, pourtant votre responsabilité sera lourde en matière de protection contre les crues.

Sur la déviation Beauregard-RN 113, tout le monde conclut de manière unanime favorablement à la création de cette voie. Or le Préfet, ne prend pas la déclaration d'utilité publique. Où est la responsabilité des Collectivités territoriales ? Nulle part.

Par ailleurs, nous avons considéré que, dans le cadre du plan de déplacement urbain, le pôle multimodal était de compétence communautaire car il est structurant non seulement pour la ville d'Agen mais également pour l'ensemble de la communauté d'agglomération, surtout aujourd'hui où se pose le problème des transports régionaux. Donc, sur le plan pluri-annuel d'investissement de la CAA, le financement de ce projet figure pour 48 % des 12 Millions d'euros nécessaires à sa réalisation. Où est l'obstacle actuellement : la SNCF nous demande un coût exorbitant pour son transfert. Mais nous continuons à négocier quotidiennement. Nous imaginons pouvoir engager les travaux en 2005, sinon il n'y aura jamais plus

pôle multimodal mais ce sera de la responsabilité de la SNCF qui est d'une gourmandise sans nom.

Nous parlions tout à l'heure des NTIC –un sujet qui t'est cher-, et nous avons un projet de développement d'une boucle locale, et j'imagine qu'en 2005, nous pourrions amorcer les premiers équipements.

Je n'ai pas personnellement pour habitude de renvoyer les responsabilités. Nous sommes avec les collectivités territoriales et l'Etat dans des négociations sur lesquelles chacun défend ses intérêts pied à pied. Mais si tu peux faire que le Préfet nous autorise très vite à entreprendre les travaux de la Beauregard-113, nous ne demandons que cela. Mais je ne pense pas qu'il t'écoute davantage qu'il ne nous entend, nous.

La preuve que nous avançons est que sur les trois projets –le pôle multimodal, la salle omnisports et les NTIC-, les financements européens seront acquis sur cette fin de plan. Et si nous avons des problèmes de financement avec la Région, cela est dû au fait qu'il y a des élections tous les ans, et que la Région ne veut pas s'engager sur des financements qu'elle n'est pas sûre de porter. Et il en est ainsi pour tous les projets.

Une chose est certaine : nous avons la volonté unanime d'avancer. Et il te suffit de consulter le plan pluri-annuel de la CAA pour constater que nous ne reportons pas les projets d'année en année, sauf lorsque nous y sommes obligés comme pour la protection contre les crues et la voie Beauregard-113.

M. DIONIS du SEJOUR

Je joue mon rôle d'opposition en disant que depuis trois ans, vous nous représentez dans les DOB les mêmes projets, et que ces projets n'avancent pas. Nous avons noté votre tirade sur « *ça ira mieux demain !* » ; rendez-vous l'an prochain.

Je reconnais que la gestion de projets est difficile, Jacques, et chaque projet connaît ses propres difficultés. Mais lorsque l'on consulte le DOB tel que vous nous l'avez soumis, nous ressentons un malaise car vous faites depuis trois ans un certain nombre d'annonces qui n'arrivent pas.

Sur la protection contre les crues, par exemple, nous savons que désormais, l'Etat ne changera pas de doctrine : le projet qui suivait le cours de la Garonne ne sera plus jamais accepté par l'Etat. Le seul projet acceptable par l'Etat est un projet de digue-route le long de la liaison RN 113 – Beauregard. Cela est clair aujourd'hui : la doctrine de l'Etat a changé en 1994 et a été confirmée par Mme Voynet.

Et donc, c'est une de tes responsabilités en tant que Président de la Communauté d'agglomération d'amener les élus de cette agglomération, soit à choisir de faire l'impasse sur les 25 % de financement de l'Etat –cela peut être un choix territorial-, soit à acter le fait que l'Etat lie sa participation financière au fait qu'il ne protégera plus les zones inondables en cas d'inondation centennale.

Nous admettons qu'il y ait des difficultés. Mais, même si vous faites le coup de l'héritage dix ou vingt fois, vous êtes maintenant en responsabilité depuis trois ans. Il faut donc Jacques, que tu sois porteur et fédérateur, aujourd'hui, au niveau des collectivités locales, d'une vision pragmatique de ce projet.

Quant au pôle multimodal, nous sommes, dans l'opposition, persuadés que cette négociation est très difficile. Sauf qu'il vous incombe de le résoudre, et que depuis 3 ans, nous n'avons vu ni délibération, ni étude, ni dépense budgétaire consommée . nous sommes toujours au point zéro.

Le seul projet qui ait avancé est celui du cours Victor Hugo. Ce n'est pas un projet immense, mais c'est le seul.

M. VEYRET

Intervention inaudible.

M. CLOUCHE

Nous ne te demandons pas, Jean, de dire que nous sommes les plus grands, les plus beaux et les meilleurs ; nous n'en avons d'ailleurs pas la prétention, si ce n'est qu'il n'est pas une semaine sans que nous réunissions le comité de pilotage.

Concernant la protection contre les inondations, j'ai écrit au Préfet et lui ai porté la lettre en mains propres en lui demandant de nous confirmer que l'Etat avait effectivement changé de doctrine dans ce projet. Il m'a été répondu que cette lettre avait été égarée, et depuis, nous sommes sans nouvelles. Cela ne me fait pas sourire car notre système de protection a été construit selon un principe : l'endiguement au ras du fleuve. Donc entre-temps, nous avons réouvert les champs d'expansion, et nous avons construit en commençant par les deux bouts et en laissant un trou au milieu. Et maintenant, comment allons-nous boucher le trou ? Car nous avons autorisé entre-temps les populations à construire en zones inondables, avec la promesse d'un endiguement le long de la Garonne.

Oui, nous allons clôturer. Mais il est important d'aborder les grands dossiers déterminants pour l'avenir de l'agglomération. Le comité de pilotage de la semaine dernière sur ce dossier, présidée par Alain Bédouret -dont vous connaissez l'intérêt qu'il porte à ce sujet-, a réalisé une avancée substantielle en prenant conscience d'un certain nombre de choses. En effet, l'étude que nous avons fait réaliser nous a amenée à retenir les conclusions du Cabinet que nous avons choisi -et non pas les conclusions du Cabinet précédent qui jusque là étaient la référence- ; ce sont les services de l'Etat qui les contestent. Et nous sommes donc contraints de revenir sur ce que nous avons envisagé, afin de tenir compte des décisions nouvelles.

M. DIONIS du SEJOUR

Je vous fais une proposition, M. le Maire, qui est d'aller tous les trois voir le Préfet à ce sujet.

M. VEYRET

Dans la nouvelle doctrine, la protection doit porter sur les zones les plus habitées. Or la zone la plus habitée est Agen, et –par le biais d'Alain Bédouret-, je défends cette position ;que les choses soient claires. Donc je veux bien aller voir le Préfet, mais le problème n'est pas là. Mais nous irons tous les deux, M. Dionis, vous et moi.

Ma position est claire : je veux que nous avancions sur ce dossier car aujourd'hui, notre population n'est pas protégée en cas d'inondation. La position de la ville d'Agen sera conforme aux orientations prises par l'Etat depuis 1994. J'ai personnellement toujours été opposé à l'endiguement le long de la Garonne qui coûterait, si nous allions jusqu'au bout, 400 Millions de Francs.

La doctrine est claire : les zones les plus habitées doivent être protégées en priorité. Et pourquoi pas avec la route-digue ?

M. CLOUCHE

Intervention inaudible

M. RAUNIER

Sans aucun esprit de polémique, je voudrais attirer l'attention du Conseil municipal sur les prévisions budgétaires et sur leur fiabilité.

Comme l'a dit rapidement Jean Dionis tout à l'heure, lorsque nous comparons la prévision budgétaire du Débat d'orientation budgétaire 2003 avec les prévisions de cette année, nous ne pouvons qu'être étonnés des différences constatées.

Par exemple, le fait que l'épargne nette qui était prévue l'année dernière, pour 2004, à 1,5 Millions a été, en fait, multipliée par deux, prouve que les prévisions sont difficiles à faire mais qu'il convient de bien les appréhender comme des prévisions. Cela d'autant plus que l'investissement depuis l'année dernière a augmenté de 36 % -en sens inverse du résultat de l'épargne nette-, et que l'endettement diminue de 20 %. Nous pourrions nous en réjouir et penser que nous gérons mieux. Mais lorsque nous constatons qu'en 2007, cette même épargne nette est 22 fois plus élevée que les prévisions de l'année dernière, nous ne pouvons que nous méfier des prévisions.

Et lorsque nous nous souvenons que ce sont ces mêmes prévisions de l'année dernière, pessimistes, qui ont permis de déclencher une augmentation d'impôt de 27 %, je dis M. le Maire, que vous avez été trompé par pessimisme. Et comme vous avez été trompé, vous avez trompé les Agenais en leur prélevant trop d'impôts puisque il eut suffi –à peine- d'augmenter de moitié l'impôt pour obtenir les résultats prévus l'année dernière. Soit au lieu de faire 30 Millions de francs de prélèvements supplémentaires, 15 Millions auraient suffi pour obtenir les mêmes résultats.

Donc, attendons l'année prochaine. Les prévisions iront-elles dans le même sens ? Auquel cas, cela signifiera que c'était encore trop d'impôt prélevé.

Quant au fait qu'il y ait une cagnotte ou pas, cela amuse les gens. Ensuite l'argent est utilisé comme on le veut. Mais attention aux prévisions ! Ce sont elles qui vous ont conduit à augmenter les impôts de 27 % alors que vous prouvez, aujourd'hui, que pour obtenir les résultats prévus, la moitié aurait suffi. Voilà ce que je tenais à dire.

M. CAMINADE

Il existe sans doute un décalage entre nos projets et leur réalisation. Mais la différence fondamentale est une différence de doctrine, car nous mettons en place des partenariats. Et comme vous le savez, un partenariat ne se décrète pas, il se construit, ce que vous-même, par impatience, n'avez pas su faire. Vous avez donc réalisé seul des équipements qui ont coûté très chers aux Agenais, alors que si un partenariat avait été établi, la réalisation aurait été moins rapide mais nous ne serions pas contraints, aujourd'hui, de nous lancer dans une opération de transfert.

Ensuite, M. Dionis, je vous ai succédé à la présidence d'une structure pour laquelle, par impatience, vous avez engagé un budget sur des fonds sociaux européens que nous n'étions pas sûrs d'avoir. Vous avez fait un passage en force, mais ces fonds n'ont finalement pas été attribués –je n'épiloguerai pas sur les raisons-. Aussi, la première chose que j'ai dû faire lorsque je vous ai succédé a été de mettre en place un plan de désendettement sur trois ans : 900 000 Francs pour petite structure, cela est beaucoup. Je tenais à dire cela, car lancer des accusations est facile. Mais sachons aussi ce que vous avez laissé.

Quant à l'immobilisme dont vous parlez, sachez que la voirie se fait sans partenariat, que les travaux de réfection doivent être réalisés plus rapidement et pourtant vous avez laissé les voies dans un état déplorable. Les Agenais le constatent chaque jour et nous sommes là dans le concret.

M. QUERBES

Par rapport au débat général sur les orientations budgétaires, je ne voudrais pas en rester au choix fait par l'opposition sur les dépenses d'investissement. Sans nier leur importance notamment en matière structurelle pour la ville d'Agen, ne perdons pas de vue que les ambitions exprimées par le Maire en matière d'orientations budgétaires reposent –pour les trois quart-, sur les budgets de fonctionnement.

D'autre part, il est bien évident que nous présenterons, sur la base de ces orientations, un budget qui sera sincère en terme de fonctionnement comme d'investissement. Et chacun aura le loisir, comme il est fait chaque année lors du compte administratif, d'apprécier en toute connaissance de cause si les prévisions financières et le taux de réalisation sont ou ne sont pas ce qui a été dit.

Au cours du DOB, il est possible de faire des procès d'intention. Mais des actes budgétaires sont incontestables et l'examen du compte administratif permettra de vérifier les affirmations des uns et des autres. Ne sous-estimons pas ce qui relève du

budget de fonctionnement dans l'ensemble des actions projetées par la collectivité. Et il me semble même que les Agenais attendent beaucoup –et nous l'avons vu en début de séance avec le problème de l'accueil des jeunes enfants- des aspects qui participent de leur vie quotidienne.

Ma deuxième remarque est que je ne voudrais pas qu'en évoquant les recettes fiscales de la commune, soit occulté le fait que ces recettes ne représentent qu'un tiers des ressources de la commune, et qu'un tiers de nos recettes proviennent de l'Etat. Et je crains que l'effort que nous avons demandé aux agenais ne soit grignoté par la politique de l'Etat en matière financière. Pour être très consensuel, je voudrais lire les déclarations de l'Association des Maires de France sur l'analyse de la Loi de Finances 2004. Elle indique :

« en ce qui concerne les concours financiers de l'Etat, la part forfaitaire –qui est la part la plus importante de la dotation globale que nous recevons- perçue par l'ensemble des communes est insuffisante pour couvrir la progression des dépenses locales dont certaines ne sont pas maîtrisables, car décidées au niveau national ».

En deuxième point, concernant le principe de péréquation : *« les chiffres montrent que l'Etat laisse aux collectivités la charge d'assurer elles-mêmes la péréquation. Cette situation ne peut conduire qu'à une asphyxie progressive des finances communales et intercommunales, et à une remise en cause de la pérennité de l'action communale ».*

Enfin, troisième point soulevé par le communiqué sur la conséquence en matière d'impôts locaux : *« les crédits consacrés à la péréquation, nettement insuffisants pour contribuer à réduire significativement les écarts de ressources entre collectivités, ne pourront aboutir qu'à une hausse des impôts locaux ».*

Il convient de garder en tête ces éléments, car autant un certain nombre de questions dépendent de notre assemblée, autant nous ne pouvons pas laisser les Agenais dans l'ignorance d'autres facteurs tout aussi importants pour les masses financières dont nous disposons en terme de ressources provenant de l'Etat.

Je terminerai par un dernier élément, la taxe professionnelle, qui touche directement la CAA et ne touche qu'indirectement notre collectivité. Personnellement, je relirai la déclaration des six grandes associations d'élus qui ont protesté contre le projet du Gouvernement de supprimer la taxe professionnelle. Le Président de la Communauté d'agglomération s'est exprimé publiquement sur cette question et je partage son sentiment qui est celui que je viens d'évoquer des grandes organisations.

Plus généralement, sur le fond, -et cela figure dans le communiqué des grandes agglomérations-, une grande question est posée : dans ce projet, on peut noter la volonté d'en finir avec la participation des activités économiques à la vie locale, et de transférer l'impôt local des entreprises vers les ménages. Il convient d'en alerter les Agenais. Ce projet suscite une grande réprobation de l'ensemble des élus et je souhaite que l'impôt économique ne soit pas remis en cause, car les activités économiques et financières ont besoin des activités locales –nous venons de le voir dans nos orientations budgétaires- Mais je souhaite également que les activités économiques contribuent comme elles devraient le faire et notamment l'une qui

malheureusement est épargnée –et qui n'est pas génératrice d'emplois-, et qui est l'activité financière. La taxe professionnelle porte sur les actifs immobiliers mais malheureusement, elle ne porte pas sur les actifs financiers. Cela ne concerne que peu d'entreprises ; mais si l'on faisait porter l'impôt, pour les collectivités locales, sur cette source de revenus qui est en terme de profit équivalente au revenu des sociétés, je pense que cela donnerai à la commune des moyens très intéressants au bénéfice d'un allègement pour les familles.

Je souhaitais ajouter cet élément, inhabituel dans nos débats car il ne relève pas de nos délibérations. Mais nous ne pouvons pas gérer une commune et parler devant les Agenais sans leur indiquer aussi les éléments qui participent aux décisions que nous prenons.

M. DOURNEAU

Il est normal que l'opposition examine les prévisions et les réalisations en matière de P.P.I. Elle a rappelé –et c'est vrai-, que des projets qui étaient prévus ont été reportés pour des raisons diverses. Mais je voudrais aussi qu'elle se rappelle qu'une année, elle a elle-même reporté 82 % de son PPI sur les autres années. Nous n'avons pas encore battu ce record.

En second point, je suis surpris que M. Raunier dise d'une manière négative : *« même si toute l'épargne nette est affectée au remboursement de la dette, il restera encore 10 Millions d'euros »*. Car nous souhaitons effectivement que cette épargne nette prévisible se réalise afin de pouvoir diminuer encore la dette ; il s'agit là d'une prévision « de bon père de famille ». Et j'espère que l'épargne disponible sera encore plus élevée, car ainsi nous aurons de nouvelles possibilités, à la fois d'améliorer le service aux agenais et de retrouver des moyens d'augmenter nos investissements. Car nous travaillons chaque année sur la globalité des 7 années du PPI, et nous avons déjà intégré et augmenté le PPI de façon importante puisque nous sommes passés de 13 Millions d'euros sur notre mandat à 21 Millions d'euros, tout en équilibrant les finances et en diminuant la dette. Voilà ce que vous n'avez jamais réussi à faire et vous devriez nous en féliciter.

M. VEYRET

Si vous avez comparé les chiffres des différents DOB, vous avez pu constater une grande différence de charges en matière de personnel. Les raisons en sont les suivantes. Pour 2003, les dépenses de personnel prévues sont bonnes – 17 300 K€ pour 17 961 K€ prévus. Par contre, en 2004 et surtout à partir de 2005, nous avons un décrochage, parce que pour 2004, nous avons prévu une hausse de 4 % alors qu'elle ne sera que de 3,2 % car il n'y a pas eu de revalorisation du point comme cela était prévu par l'Etat. En 2005, nous diminuons encore en raison du transfert du Centre nautique vers la Communauté d'agglomération –ce qui n'était pas encore prévu l'année dernière-. Si bien que pour les années suivantes, nous bénéficierons d'une masse salariale beaucoup plus faible que prévu l'année dernière, puisque nous ne pouvions pas prévoir ces deux éléments.

Ensuite, la ville d'Agen a pu se désendetter fortement en 2003, en partie parce que certains travaux prévus n'ont pas été réalisés. Donc nous avons moins emprunté. Je vous rappelle que l'endettement en 2003 qui était prévu à 28 412 K€ était à 27 000 K€. Pour 2004, il était prévu à 29 000 K€ et se trouve à 24 000 K€. Nous poursuivons notre désendettement car, une année, nous avons pu désendetter très fortement grâce à la cagnotte dont vous parlez.

M. DIONIS du SEJOUR

C'est surtout que vous vous êtes trompés d'un million d'euros.

M. VEYRET

Ce que je vois est que nous voulons arriver à 24 000 K€ d'endettement et ne plus en bouger. Et je veux m'assurer que nous conservons les financements nécessaires pour éviter l'effet ciseau habituel et ses augmentations de prêts financiers. Nous pouvons réaliser tout cela car nous avons eu le courage d'augmenter la fiscalité.

M. DIONIS du SEJOUR

Mais cette augmentation est beaucoup trop élevée. La preuve, avec 3,7 Millions d'épargne nette.

M. VEYRET

Ces 3,7 Millions d'épargne nette résultent d'une gestion saine. Je préfère investir sans trop emprunter alors que vous, vous empruntez tout. A chacun sa méthode.

M. RAUNIER

Intervention inaudible.

M. VEYRET

Nous ne pouvions pas savoir que les travaux seraient prolongés en raison de problèmes avec les entreprises, y compris pour l'entretien de voirie puisque l'entreprise que nous avons retenue a été déclarée en cessation de paiement et que nous avons dû en changer. Résultat : 6 mois de perdus et 1 Million d'euros... que nous récupérons.

Nous aurons en tout cas le satisfecit de la Cour des Comptes. Tant mieux, cela changera de certains... Je préfère être le champion plutôt que de porter le bonnet d'âne.

Puisque tout est dit, le débat est clos.

Passons aux rapports suivants.

04 – CESSION DE CREDIT-BAIL I.D. LINE A LA SCI ENTREPOT 2000

M. VEYRET, Maire

La SAS I.D. LINE avec qui la Ville d'AGEN avait un contrat de crédit-bail pour l'immeuble dans lequel elle exploitait une manufacture de chaussures en zone sud a été mise en liquidation en 2003.

Maître LERAY, mandateur, liquidateur de l'Entreprise, a soumis au Tribunal de Commerce d'AGEN la cession des droits de crédit-bail à une nouvelle entreprise intéressée : la SAS FROMAFRUIT devenue SCI ENTREPOT 2000.

Le Tribunal a ordonné par jugement du 4 décembre 2003 la cession du crédit-bail aux conditions suivantes :

- poursuite des conditions du crédit-bail existant signé le 18 avril 2002,
- règlement au profit de la Ville d'AGEN au plus tard le 31 décembre 2003 de l'annuité du crédit-bail due pour 2003, soit 111 137,52 € H.T.
- rachat du contrat moyennant le prix principal net de 300 000 € H.T. payable au comptant le jour de la signature de l'acte.

M. VEYRET

Je tiens à préciser que la Sté Fromafruit nous a proposé verbalement de racheter en même temps les deux années de crédit-bail qu'il lui reste à payer. La ville n'aurait ensuite plus aucun lien avec ces bâtiments. J'attends la proposition écrite.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- PREND acte de cette ordonnance du Tribunal de Commerce et des conditions de la cession du contrat de crédit-bail à la SAS FROMAFRUIT devenue SCI ENTREPOT 2000.

2/- AUTORISE M. le MAIRE à signer l'acte de transfert de crédit-bail.

06 – MISE EN PLACE DE CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNEES DANS LE CADRE DU P.D.I.P.R. AGENAIS

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

Le département de Lot-et-Garonne a élaboré en 1988 le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), dont le but est la mise en place de circuits de randonnée, adaptés à toutes les formes de pratique non motorisée (pédestre, équestre, vététiste), sur des chemins ruraux inscrits donc protégés.

Dans le cadre des actions menées en faveur du développement touristique, le Conseil Général du Lot-et-Garonne a chargé le Comité Départemental du Tourisme de l'animation du P.D.I.P.R.

Après un recensement des chemins ruraux sur l'ensemble du département, en vue de leur apporter une protection juridique, réglementant leurs ventes ou échanges, une phase de mise en valeur de ces chemins est abordée en créant et aménageant des circuits de randonnée.

Le P.D.I.P.R. peut intégrer la réalisation de plusieurs itinéraires traversant le territoire de la Commune d'Agen.

Les investissements pris en charge par le Conseil Général lors de la création des circuits sont :

- Les travaux d'ouverture des chemins, et en l'occurrence les travaux pour la mise en sécurité du chemin du Fouyte-Porc soumis à l'évolution progressive d'un éboulement d'une partie de la falaise située sous ce chemin,
- Le balisage des chemins : repérage par des marques de peinture selon la « charte nationale du balisage » de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et de la Randonnée Equestre,
- La signalisation : implantation au départ de chaque boucle de panneaux reproduisant les différents circuits et comportant des informations sur les sites touristiques traversés,
- Le fléchage et le jalonnement : pose, en bordure de routes traversées par des sentiers balisés, de panneaux pour signaler et informer les usagers du passage d'un circuit de randonnée,
- Les éditions : réalisation d'un document décrivant l'itinéraire au moyen d'une carte et d'un texte explicatif donnant des informations sur les sites traversés – rédaction de topo-guides faisant partie d'une collection éditée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et qui bénéficient ainsi d'une publicité et d'une diffusion nationale par le réseau I.G.N. (Institut Géographique National).

Dans la perspective de signer une convention avec le Conseil Général, la Ville d'Agen doit :

- accepter la création de circuits de randonnée, et pour ce faire donner délégation de maîtrise d'ouvrage au Conseil Général pour réaliser les travaux d'ouverture ;
- s'engager à conserver aux sentiers concernés leur caractère public et ouvert ;
- prévoir leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement ;
- accepter le balisage et le panneautage des itinéraires, réalisés par le Conseil Général ;
- s'engager à assurer l'entretien courant des chemins sans solliciter de concours financier du Conseil Général ;
- en ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés (4x4, motos tout terrain), interdire le passage sur les chemins suivants :
 - * chemin de Fouyte-Porc qui relie la rue de Fouyte-Porc à l'avenue Joseph Amouroux,
 - * chemin de Tibet qui relie la rue de Tibet à l'avenue de Vérone à la circulation des dits véhicules.

En cas d'éboulement important sur les deux chemins précités, l'ouverture de ces sentiers ne pourra être conservée pour des raisons de sécurité. Le Conseil Général devra modifier en conséquence le balisage et le panneautage des itinéraires.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre le Conseil Général de Lot et Garonne et la Ville d'Agen, relative à la mise en place de circuits de randonnée dans le cadre du P.D.I.P.R. Agenais, selon les cartes et les tableaux de référence ci-annexés.

07 – ASSAINISSEMENT – MISE EN PLACE DE COLLECTEURS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES COTE IMPAIR DE L'AVENUE LEON BLUM ENTRE L'IMPASSE LA FONTAINE ET LA RUE DES CASTORS – APPROBATION DU DCE

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

La mise en place de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales côté nord de l'avenue Léon Blum est une opération dont les crédits seront inscrits au budget primitif de 2004. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la politique de suppression des rejets d'eaux usées dans la Masse.

Cette opération comprendra donc :

- la construction d'un collecteur d'eaux usées, de 200 mm de diamètre, sur environ 285 m de long,
- La construction d'environ 15 branchements sur le collecteur d'eaux usées,
- La construction d'un collecteur d'eaux pluviales de 500 mm de diamètre, sur environ 280 m de long en parallèle au collecteur d'eaux usées,

M. BEDOURET

Je demande aux élus qui se sont exprimés longuement sur le D.O.B. de respecter le travail des autres élus. Car nous travaillons beaucoup, même si c'est un travail qui ne se voit pas. Respectez donc ce travail.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la mise en place de réseaux séparatifs le long du côté impair de l'avenue Léon Blum, pour un montant estimé à 230 000,00 € TTC ;

2/- ENGAGE la Ville d'Agen à faire réaliser ces travaux sous label "Charte de Qualité des réseaux d'assainissement communaux" ;

3/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

4/- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE l'attribution des aides les plus élevées possible ;

5/- DIT que cette opération sera réalisée sous réserve de l'obtention des aides de l'Agence de l'Eau ;

6/- DIT que dans le cadre de l'autorisation de programme Assainissement les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget 2004 pour un montant de 230 000,00 €.

Autorisation de programme N° 98.12 : Assainissement

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.

7/ DIT que les recettes seront encaissées au budget de l'assainissement :

Article 1318 : Autres Subventions d'équipement

Article 1681 : Autres emprunts

08 – AMENAGEMENT DU COURS VICTOR HUGO – AVENANT AU MARCHE

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

Le Lot n°1 – V.R.D. du marché de travaux d'aménagement et d'embellissement du Cours Victor Hugo a été confié, en mai 2002, à l'entreprise SAINCRY.

Le montant prévisionnel des travaux était alors de 585 088,46 € TTC.

Compte tenu des contraintes particulières du chantier, les services techniques de la Ville ont fait procéder dans les règles de l'art, aux travaux supplémentaires suivants :

- Les terrassements manuels supplémentaires imputables à l'encombrement du sous sol et à l'impossibilité d'employer des engins mécaniques pour dégager certains ouvrages ;
- La fourniture et la mise en œuvre de matériaux supplémentaires pour purger le fond de forme de la chaussée ;
- L'exécution de tranchées supplémentaires nécessaires au passage en souterrain, des réseaux aériens EDF existants en façade ;
- La fourniture et pose de panneau de police afin de renforcer la signalisation en place ;
- La fourniture et la mise en place d'une plaque fonte sur chambre Télécom du réseau longue distance ;
- La construction d'un massif pour le repositionnement du panneau d'information lumineux ;
- La construction de massif pour les bornes basses d'éclairage ;
- Les travaux de terrassement et de maçonnerie non prévus, nécessaires au passage en sous œuvre, de gaines EDF, GDF ou N.T.I.C. sous l'ouvrage pluvial de la rue Duranton.

Le montant des prestations supplémentaires s'élève à 29 060.05 Euros TTC représentant 4.97 % du montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres consultée le 4 février 2004 a émis un avis favorable.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE M le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°02-006, concernant les travaux complémentaires au lot n°1 VRD ;

2/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES : Autorisation de programme Cours Victor Hugo
Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

09 – OPERATION « COLLEGE AU CINEMA » PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2003-2004 – PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

M. MATEOS, Adjoint au Maire

Depuis la rentrée scolaire 2001, la ville participe au dispositif « Collège au Cinéma » mis en place par le Conseil Général de Lot-et-Garonne en partenariat avec les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, le Centre National de la Cinématographie et les collectivités locales qui souhaitent s'y associer.

Ce dispositif a pour objectif de faire découvrir aux élèves l'art cinématographique en salle et de développer leur compréhension du langage du cinéma.

Le Conseil Général finance la totalité des frais de transport des élèves au cinéma et la moitié des frais d'entrée, à raison d'un seuil maximum de 100 élèves par trimestre et par collège, et sous réserve que la collectivité locale prenne à sa charge l'autre moitié des frais d'entrée. Le montant de ceux-ci étant fixé à 2,30 euros par élève depuis l'année scolaire 2002-2003, la participation de la ville s'élève à 1,15 euros par élève.

Pour cette année scolaire 2003-2004, les collèges Chaumié et Ducos du Hauron sont seuls concernés par ce dispositif.

Parallèlement, lors de la séance du 7 Juillet 2003, le Conseil municipal a décidé de reconduire l'opération « Ecole et cinéma » pendant l'année scolaire 2003-2004 en faveur de cinq écoles primaires agenaises, en partenariat avec le Conseil général qui finance la totalité des frais de transport des élèves au cinéma.

Pour permettre à l'opération « Collège au Cinéma » d'être poursuivie comme les années scolaires précédentes, il paraît souhaitable de renouveler le partenariat avec le Conseil Général de Lot-et-Garonne selon les modalités décrites ci-dessus, mais uniquement au bénéfice des élèves domiciliés à Agen.

M. DIONIS du SEJOUR

L'année dernière, vous aviez convenu que nos arguments contre ce rapport se justifiaient. Mais vous aviez répondu : « *d'accord, mais encore une fois* ». Et cette année, vous recommencez et c'est désespérant.

M. VEYRET

J'ai deux choix dans la chasse aux gaspils que vous avez proposée : soit je refuse au Conseil général et dans ce cas, nous payons le transport des enfants dans nos écoles primaires –et cela fait la même dépense-, soit nous laissons cette même dépense sur la même ligne.

M. DIONIS du SEJOUR

Vous devez mettre un peu de rigueur dans votre gestion. Cette action est hors compétence.

M. VEYRET

Nous avons décidé de mettre certains principes à la poche pour faire réaliser des économies à la ville.

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 30 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS (Mme M. Thérèse FRANCOIS-PONCET ; Mme M. Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU ; M. Jean DIONIS du SEJOUR ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Louis MAUROUX)

1/- DECIDE de prendre en charge les dépenses d'entrée au cinéma des élèves agenais des collèges Chaumié et Ducos du Hauron pour l'année scolaire 2003-2004 et selon les modalités décrites ci-dessus,

2/- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le :

Chapitre : 011 – Charges à caractère général

Article : 6232 – Fêtes et Cérémonies

Fonction : 20 – Services communs

10 – RESTAURATION MUNICIPALE – CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL AVEC « OMNIRES CONSULTANTS »

M. MATEOS, Adjoint au Maire

Par contrat de concession en date du 11 juillet 1997, la ville d'Agen a délégué son service public de la restauration scolaire (222 000 repas par an) à la société AVENANCE ENSEIGNEMENT à compter du 1^{er} septembre 1997, sous forme d'une délégation de service public.

Le contrat de concession avec ladite société venant à échéance le 31 août 2005, la ville d'Agen doit donc lancer dès maintenant une réflexion sur l'opportunité de procéder au renouvellement de ce contrat avant d'entamer la procédure administrative en cours d'année 2004.

En effet, indépendamment de la restauration scolaire, le C.C.A.S. de la ville d'Agen exploite en régie une cuisine au Restaurant Social qui sert sur place environ 100 repas par jour. Cette cuisine livre également le foyer logement « La Salève » (120 repas par jour) et fournit des repas qui sont portés au domicile des personnes âgées (140 repas par jour).

Le fonctionnement de cette structure pose des problèmes en raison de l'ancienneté des locaux du Restaurant Social qui ne répondent plus aux règles d'hygiène alimentaire de restauration collective.

Confrontée à la fois au devenir de la restauration scolaire et du Restaurant Social, la ville d'Agen a jugé opportun de reconsidérer le fonctionnement de l'ensemble de sa restauration collective.

Compte tenu de l'importance des enjeux et de la technicité de la question, elle souhaite faire appel à un cabinet de consultants pour l'aider dans le choix des orientations à prendre.

Des trois organismes ayant répondu à une consultation, le cabinet OMNIRES CONSULTANTS, spécialisé dans la restauration collective et totalement indépendant, semble le plus apte à mener à bien cette étude. Il aurait pour missions d'établir un diagnostic sur la situation actuelle des restaurations scolaire et sociale, d'apporter une aide au contrôle du respect des engagements du concessionnaire jusqu'à la fin du contrat de restauration scolaire, d'assister la ville dans sa réflexion sur la réorganisation profonde du service de restauration collective et d'accompagner les services municipaux, le cas échéant, pour la passation du contrat de délégation.

Le montant de l'étude de faisabilité : diagnostic et analyse des différents scénarios (tranche ferme) est à estimé à 19 376 € et celui de la mise en œuvre de la délégation de service public (tranche conditionnelle) : rédaction du cahier des charges et analyse des offres à 27 150 €.

M. DIONIS du SEJOUR

Nous avons plusieurs questions à poser avant de nous positionner sur ce rapport.

Il nous paraît pertinent que vous disiez : « *nous avons deux problèmes : celui de la restauration scolaire et celui du restaurant social* », et que vous souhaitiez une réflexion d'ensemble. Mais dites-nous où vous voulez en venir. En effet, il s'agit d'un contrat extrêmement important, très complexe, qui renvoie à la sécurité alimentaire des enfants.

Avez-vous un axe directeur ? Nous avons été alertés par la manière dont vous avez re-municipalisé l'éclairage public. Votre but est-il de re-municipaliser la livraison des repas –ce qui pour nous, serait une erreur stratégique- ? Ou bien souhaitez-vous privatiser l'ensemble, ce qui poserait d'autres types de problèmes ? Quel est votre ligne directrice sur ce dossier extrêmement important ?

M. BEDOURET

Je voudrais refaire un peu d'histoire et vous rafraîchir la mémoire. Sous votre municipalité, lorsque vous aviez lancé l'appel d'offre de cette délégation de service public pour la restauration, la commission d'appel d'offre avait fait son choix. Or nous avons appris le lendemain qu'un autre choix avait été fait par vous.

Aussi, dites moi jusqu'à quel point ce sujet de la restauration scolaire est sensible pour vous ?

M. DIONIS du SEJOUR

Nous parlons clairement de municipalisation ou de formule contractuelle. J'aimerais que M. le Maire nous dise ce qu'il a en tête.

Vous réalisez une étude qui –normalement- n'est pas simplement faite pour savoir ce qu'elle va donner, mais en raison d'objectifs politiques. Si vous n'avez pas d'objectifs politiques dites-le, et si vous en avez, c'est à cette assemblée, M. le Maire, qu'il vous faut les exposer.

M. VEYRET

A la question : « *vous faites cela sans objectifs et parce que vous avez une cagnotte* », la réponse est non. J'entends bien votre discours. D'un côté vous dites : « *attention, vous n'allez quand même pas re-municipaliser les services* » et, à la seconde suivante vous dites : « *là, si vous comptez privatisez, vous allez avoir d'autres problèmes* ».

L'objectif de cette étude est de répondre à 4 questions :

- le coût exact d'une municipalisation,
- le coût d'un renouvellement de contrat
- comment mener cette négociation de renouvellement de contrat
- en terme de restauration sociale, de connaître les propositions éventuelle d'un privé ou l'intérêt de conserver la structure publique.

A priori, je pense qu'il y aura pas re-municipalisation de la restauration scolaire. Mais je souhaite que cette étude me permette de répondre, sans risque de me tromper, aux questions qui seront posées lors de la renégociation du contrat.

Vous dites que ce contrat est complexe et vous avez raison. Lorsque vous l'avez signé, -à l'époque de la municipalité précédente-, il était extrêmement avantageux pour la ville d'Agen. La raison en est que l'entreprise, à l'époque, avait besoin d'un point d'ancrage dans la région et était prête, pour cela, à faire des sacrifices. Le problème est qu'elle s'est ensuite rendue compte qu'elle ne pouvait pas atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Elle a perdu divers contrats et a donc essayé de renégocier celui qu'elle avait avec la ville d'Agen : elle y a mis le prix, mais nous n'avons pas cédé.

Cependant, lors du prochain appel d'offres, les différences seront certainement très significatives par rapport au coût du contrat actuel. J'ai donc besoin de tous les éléments possibles pour négocier. Je ne vous dirai pas aujourd'hui les objectifs de cette étude, car je tiens à ce que cette négociation se fasse « au couteau ».

M. DOURNEAU

Il y a quelques années, existaient des rencontres à Biarritz avec votre ami, M. Fourcade. Lui-même, ancien Ministre des Finances, qui après avoir externalisé la restauration, se demandait s'il n'allait pas la re-municipaliser. Donc, nous sommes prudents et je pense que nous avons raison.

M. DIONIS du SEJOUR

Ces négociations sont âpres et compliquées, nous le reconnaissons pour y avoir été impliqués avant vous. Mais l'opposition tient à attirer votre attention sur le caractère particulièrement sensible de ce contrat. Tout ce que vous pouvez faire pour vous donner des points de repère, faites-le. Mais nous disons attention à la municipalisation ; ce n'est pas sans raison qu'aucune commune de France ne va dans ce sens.

Nous dirons deux choses pour expliquer notre vote contre ce rapport. Nous avons réalisé nous-même le premier cahier des charges qui est, pour vous, une base juridique -certainement à modifier, à faire évoluer- mais qui a le mérite d'exister. Nous l'avons fait réaliser par un agent contractuel qui est aujourd'hui à la C.A.A., en partant de rien et en concevant complètement le contrat. Malgré cela, nous étions très loin des 46 000 euros que représentent aujourd'hui le coût de votre étude.

En conclusion, parce que nous ne sentons pas bien votre direction, et parce que le coût de l'étude et de l'assistance juridique nous semblent très élevé, même s'il s'agit de refaire un cahier des charges –et s'il ne s'agit pas de cela, il y a des raisons de se poser des questions-, nous voterons contre cette délibération.

M. VEYRET

Début d'intervention inaudible.

Nous avons la chance de ne plus avoir les journalistes, et tant mieux car je ne voudrais pas faire connaître ma volonté aux entreprises qui vont se présenter à l'appel d'offre.

M. QUERBES

Cette proposition s'inscrit, -contrairement à votre démarche-, sans a priori. Nous n'avons pas l'a priori que la privatisation soit le nec plus ultra des formes de gestion. Et je voudrais souligner que nous n'avons pas l'a priori –qui est le vôtre- que le personnel sous statut territorial est un personnel d'incapable.. Vous venez de dire qu'il n'est pas capable d'assumer une certaine technicité, notamment dans le domaine qui touche à la santé.

M. DIONIS du SEJOUR

Je n'ai pas dit cela.

Intervention inaudible.

M. QUERBES

Je prend à témoin mes collègues de tout ce qui a été dit....

M. le Maire, j'avais la parole. Redonnez-moi la parole, je vous prie !

M. Querbes se lève et quitte la salle.

M. VEYRET

Changeons de sujet, sinon nous terminerons cette séance en nous tapant dessus.

Vous avez commis une erreur, M. Dionis du Séjour, en ne le laissant pas terminer. Vous pouviez vous contenter de dire que vous n'étiez pas d'accord.

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES, 9 VOIX CONTRE (Mme M. Thérèse FRANCOIS-PONCET ; Mme M. Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU ; M. Jean DIONIS du SEJOUR ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Louis MAUROUX) et 1 élu qui ne participe pas au vote (M. Querbes)

1/- DESIGNE le cabinet OMNIREES CONSULTANTS pour aider la ville d'Agen dans le choix des orientations à prendre pour optimiser la restauration collective municipale, tant scolaire que sociale,

2/ AUTORISE Monsieur le Maire à passer la commande de cette mission d'assistance et de conseil auprès dudit cabinet,

3/ - DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

Chapitre : 62 – Autres services extérieurs

Article : 6226 – Honoraires

Fonction : 020 – Administration générale de la collectivité

11 – ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES SOCIAUX

M. MAZIERE, Adjoint au Maire

Les centres sociaux municipaux implantés sur les quartiers classés en zone urbaine sensible sont nos principaux outils d'intervention en matière de développement social sur ces territoires.

Dans un contexte difficile ils tentent d'apporter des réponses à la population, de construire des projets à visée éducative, culturelle ou sociale.

Il apparaît opportun que ces équipements puissent développer leur démarche, s'ouvrir à d'autres expériences, d'autres pratiques professionnelles. Pour ce faire, la Fédération nationale des centres sociaux constitue un réseau d'échanges, de rencontres voire même d'initiatives à même de favoriser un développement de notre démarche et de nos actions.

Notre adhésion à ce réseau, au-delà d'une participation à la réflexion globale sur l'activité des centres, leur rôle et place dans l'action sociale, nous apporterait aussi une aide technique dans les domaines de l'information, de la formation, de l'analyse des besoins...

Le montant de la cotisation à verser à la fédération est proportionnel au budget de fonctionnement des centres sociaux.

Il est calculé suivant une formule qui prend en compte le coût du pilotage du centre social d'une part, et le coût des activités d'autre part.

Pour 2004, la cotisation s'élèvera à environ 800 €.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion des centres sociaux municipaux à la Fédération nationale des centres sociaux.

12 – ASSOCIATION « AMICALE LAIQUE D'AGEN » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE ET VERSEMENT DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Mme DERISBOURG, Adjoint au Maire

En temps extra-scolaire, les enfants agenais peuvent être accueillis au sein de différents centres de loisirs implantés sur la commune.

Le centre de loisirs de Donnefort et le centre de loisirs Jeunesse constituent l'offre municipale dans ce domaine. Le secteur associatif, avec plusieurs structures possédant chacune leur spécificité, complète l'offre de la ville.

Ainsi, l'association « Amicale Laïque d'Agen » gère deux centres de loisirs sans hébergement, à savoir « les Iles » et « Papet d'Orville », au sein desquels sont accueillis des enfants de 3 à 16 ans, en majorité agenais.

Compte tenu de l'importance des services rendus aux familles agenaises par cette association et de leur complémentarité avec les dispositifs municipaux, il convient de lui accorder une subvention de fonctionnement et de signer avec elle une nouvelle convention. Cette convention, d'une durée de 5 ans, définit les obligations de l'association à l'égard de la ville en contrepartie du versement de la subvention et des avantages en nature qui lui sont accordés.

Le montant de la subvention déterminée par référence à un prix de journée enfant agenais sera versé en deux fois, le premier versement, correspondant à 50% du montant de l'année précédente, étant effectué au premier trimestre.

Le montant de la subvention estimée au titre de l'année 2003 est de 31.100 €, acompte compris d'un montant de 15.550 € mandaté en mars 2003 en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 24 février 2003. Ce montant sera réajusté au cours de l'année 2004 au vu de la fréquentation effective des enfants agenais lors de l'année 2003, conformément à la convention.

M. MAUROUX

Juste une question à poser à M. Mazière concernant les centres de loisirs. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est des trois centres de loisirs sans hébergement qui existaient il y a quelques années ?. J'ai cru comprendre qu'ils avaient été dissous. Ainsi, dites-moi où vont les enfants de ces quartiers qui fréquentaient, à l'époque, ces centres ?

Mme DERISBOURG

M. le Maire m'a donné la délégation de tous les centres de loisirs qui existent sur le territoire de manière à avoir une vision d'ensemble, et optimiser l'accueil des enfants sur la ville d'Agen. Le centre de Tapie a été regroupé avec celui de Barleté et fonctionne toujours aujourd'hui. Celui de Montanou fonctionne toujours aussi. Mais d'un point de vue pédagogique et éducatif, les deux centres ont un seul projet commun et de nombreux échanges se font entre les deux centres.

Par ailleurs, un groupe projet constitué au sein de la Mairie a quasiment terminé son travail d'étude, et va faire une proposition de localisation ailleurs de ces centres afin de permettre à ces enfants de ne pas passer tout leur temps dans les quartiers.

Il s'agit d'une opération qui se fait en plusieurs étapes : le centre de Tapie a été fermé ; il s'est fait ensuite une mixité inter-quartiers, difficile à ses débuts mais tout à fait acceptée et satisfaisante aujourd'hui, les enfants ayant des activités par tranche d'âge et plus par origine du quartier dans lequel ils habitent ; et actuellement, le projet est à l'étude de délocaliser hors des quartiers, compte tenu que l'accueil y est fait dans des locaux qui ne m'ont jamais paru tout à fait décents pour l'activité centres de loisirs.

M. MAUROUX

Les locaux du quartier de Barleté où vous avez regroupé les activités avaient été refaits à neuf deux ans avant votre prise de fonction. Quels sont-ils maintenant ? Car il y avait des locaux en rez-de-chaussée réservés aux petits, et un centre social situé au milieu de la place de Barleté, qui avait été refait à neuf.

Mme DERISBOURG

Cela ne concerne en rien le fonctionnement des centres de loisirs tel qu'il est déclaré à la D.D.J.S.

M. MAUROUX

Vous avez démolé les locaux de Tapie pour regrouper sur Barleté. Donc a priori, il aurait fallu une augmentation des locaux pour y accueillir tous les enfants, ce qui n'a pas été fait. Mais je voudrais savoir ce qu'il en est des locaux qui avaient été remis à neuf au milieu de la place de Tapie.

M. VEYRET

Je vais répondre. Tout d'abord, le centre de loisirs sans hébergement ne se situait pas à cet endroit, mais une salle dont la vocation était d'accueillir parfois l'accompagnement scolaire –qui se fait maintenant ailleurs-, et une autre salle qui était ouverte à l'occasion de manifestations notamment festives du quartier.

Cette salle a été, à de nombreuses reprises, agressée par des gens qui passaient par le toit, et a été très détériorée par de jeunes délinquants du quartier. Nous avons réalisé plusieurs fois des travaux de rénovation, jusqu'à ce que je décide de dire stop et d'arrêter les frais, tant qu'une association de parents ne reprendrait pas correctement ce centre.

Nous avons donc fait tout un travail en direction des parents et nous avons obtenu de leur part une prise en compte. Tout cela va aboutir à un projet financé par la ville,

l'Etat et l'Office municipal d'HLM qui va nous permettre de remettre en état cette structure. Les travaux vont débuter en 2004 et la gestion sera assurée par une association d'adultes.

Désormais, il est clair qu'il est hors de question de réparer pour cela soit détruit derrière. Nous avons souhaité responsabiliser les personnes sur cette structure, résultat obtenu avec le personnel de la Politique de la ville.

M. MAUROUX

Je me demande pourquoi ont été détruits des locaux qui avaient été maintenus en parfait état pendant trois ans.

M. VEYRET

Je veux bien, M. Mauroux, qu'il y ait quelques lacunes dans vos souvenirs, y compris durant les trois années où vous étiez en charge de cette municipalité. Car vous savez parfaitement que des dégradations ont eu lieu à plusieurs reprises, liées en partie à la morphologie des lieux –les gens montaient sur le muret, puis sur le toit et pénétraient dans le local-.

Nous avons découvert une salle qui avait déjà subi de nombreux préjudices et qui avait été de nombreuses fois réparée. Au début, nous avons fait comme vous et nous l'avons réparée chaque fois qu'elle était détruite. Jusqu'au jour où j'ai dit : « cela suffit ! ». Cessons de jeter l'argent par la fenêtre et responsabilisons les habitants afin que cette structure soit réellement prise en charge par les gens du quartier et que la police se fasse naturellement.

M. MAUROUX

Vous avez laissé se dégrader ce local qui avait été remis à neuf, puis vous l'avez démoli.

Mme DERISBOURG

Ce local était une honte ; on aurait dit que l'on gardait des singes à l'intérieur. Quelle honte d'oser garder des enfants là-dedans !

M. VEYRET

Vous êtes d'une telle mauvaise foi.

Mme DERISBOURG

Je voudrais faire une observation très courte sur les centres de loisirs. Je ne sais pas si l'opposition l'approuve, mais pour ma part, je tiens absolument à ce que les projets pédagogiques des centres de loisirs soient poursuivis dans le sens où nous les menons depuis que nous sommes en responsabilité, c'est à dire à sortir les enfants des quartiers, ce que nous faisons le plus possible. Et cela donne apparemment satisfaction à la fois aux équipes, aux enfants et aux familles.

Notre projet pédagogique n'a pas une phrase commune avec celui que vous aviez fait à l'époque M. Mauroux. A chacun ses choix, mais il est avéré que cela donne satisfaction aux enfants et aux familles qui n'attendent qu'une chose, à savoir que les centres de loisirs ne se trouvent plus dans les quartiers.

M. VEYRET

Vous aviez créé des structures à l'intérieur des quartiers alors qu'elles n'existaient pas avant. Ce qui a d'ailleurs conduit à des déséquilibres ; et le premier à en subir les conséquences a été le Centre aéré de Clairval qui a dû fermer ses portes, suivi par l'Amicale Laïque –même si pour cette dernière, existaient aussi d'autres causes-.

Vous avez enfermé les enfants à l'intérieur des quartiers. Nous faisons le chemin inverse.

Quant au fait de prétendre que les locaux de Tapie étaient en bon état ! Allons, souvenez-vous de l'état de la grange –les problèmes ont commencé là-, puis à intervalles réguliers, des agressions commises contre les préfabriqués -qui dataient de Mathusalem- et que nous avons détruits parce qu'ils n'avaient plus leur utilité.

M. MAZIERE

Nous sommes bien sûr, comme vous, confrontés aux difficultés inhérentes à ce type de quartiers. Je me souviens d'une époque où des voitures avaient été incendiées à Montanou, où des jeunes de Montanou avaient, dans la nuit, mis le feu au centre social, et fracturé les vitres.

Même si la formule de recrutement des jeunes sur leur quartier même n'est pas la meilleure formule, depuis que nous avons pris les choses en mains, nous avons fait de la formation de personnel, nous avons restructuré l'organisation du centre social - car les jeunes étaient devenus maîtres chez eux au centre social de Tapie-.

Le problème du centre de Barleté constituait un vrai problème, avec de grands adolescents qui pénétraient par le toit et des personnels municipaux qui n'étaient pas en mesure de réguler ce phénomène. Il y avait donc à faire un travail avec les habitants. Actuellement, sur le quartier, l'équipe fait un travail de restructuration et de renforcement.

Mais autant nous avons un réel problème avec le local de Barleté , autant le fait que nous ayons détruit celui de Tapie ne me gêne absolument pas car ces bâtiments étaient squattés et détériorés en permanence.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'association « Amicale Laïque d'Agen » une convention visant à définir, en contrepartie des contributions en numéraire et en nature accordées par la ville, les obligations à son égard,

2°/ DECIDE de verser à l'association « Amicale Laïque d'Agen » au titre de l'année 2003 une subvention d'un montant de 31.100 €, acompte compris d'un montant de 15.550 € ,

3°/ IMPUTE ces dépenses au :

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Fonction 421: Centres de loisirs

13 – ASSOCIATION AGIR – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. VEYRET, Maire

Dans le cadre de ces actions menées en direction des populations vivant dans nos quartiers classés en ZUS, la ville a créé un Espace Public Numérique sur la cité de Montanou.

Par délibération en date du 13 mai 2002, la gestion de cet nouvel outil a été confiée par convention à l'association AGIR implantée sur cette cité.

Afin de remplir au mieux sa mission auprès des populations du territoire Nord-est et d'offrir une prestation de qualité conforme au cahier des charges régissant les EPN, l'association sollicite auprès de la ville d'Agen une subvention d'un montant de 7 622 Euros.

M. VEYRET

Je propose que ce rapport soit retiré de l'ordre du jour. En effet, cette association fait l'objet d'un dépôt de bilan avec une mise à l'épreuve de 2 mois en raison d'un passif de 60 000 euros.

Intervention inaudible.

..... Le principe est acquis de la subvention de l'Etat –du F.S.E.-. Mais je ne souhaite pas que cette subvention publique vienne combler un passif. Aussi, je souhaite que nous attendions le 2 avril pour savoir si l'association est autorisée à poursuivre son activité auquel cas nous verserons la subvention. Si à cette date, la liquidation est prononcée, nous ne la verserons pas afin qu'elle ne serve pas à combler le passif.

M. MAUROUX

Vous leur donnez alors de coup de grâce.

M. VEYRET

Ce n'est de toute manière pas avec 7 600 € qu'ils pourront combler leur passif de 60 000 euros.

M. DIONIS du SEJOUR

Nous avons déjà débattu sur ce sujet lors du dernier conseil. Je propose que nous ne le reprenions pas.

Mais nous sommes en présence d'une association en dépôt de bilan, ce qui signifie qu'un mandataire gère l'association. Aussi, si nous souhaitons la poursuite de cette

association, le minimum serait que nous délibérions en faveur du versement de cette subvention, quitte à la retirer si le dépôt de bilan est confirmé. Cela afin que cette délibération soit versée au dossier.

L'Espace public numérique fonctionne depuis longtemps et ont toujours tous bénéficié de cette subvention. Pour un problème de papier non fourni dont nous avons largement débattu, vous avez retardé le versement de cette subvention. La seule chose que nous vous demandons est de prendre cette délibération, sinon votre intention de tuer cette association sera avérée.

M. VEYRET

Le Centre multimédia a été construit et équipé par la ville. Tous les frais de fluides, électricité, abonnement à Internet, etc. sont payés par la ville. Les seuls frais de l'association concernent la prise en charge des frais de personnel mis à disposition. Or ce sont des emplois-jeunes et le CNASEA continue à verser les montants dus. Donc pour l'instant, l'association n'a aucune dépense en matière de fonctionnement de l'espace multimédia.

Quant aux 60 000 euros de passifs, nous savons seulement que 28 000 euros concernent l'URSSAF, et que les 32 000 euros restants concernent... un tas de choses.

En délibérant, je vais créer des droits. Et si demain il y a liquidation, nous serons contraints de verser ces 7 600 euros qui contribueront simplement à combler une partie du passif. Alors que sans délibération, il n'y a pas de création de droits.

M. DIONIS du SEJOUR

Vous faites de la politique. C'est scandaleux.

M. VEYRET

Non, nous ne faisons pas de politique mais de la gestion. De toute manière, si je donne ces 7 600 euros, vous allez me reprocher de combler un passif ; et si je ne les donne pas, vous me reprocherez de ne pas aider cette association.

Le Conseil général que j'ai eu en ligne cet après-midi m'a dit qu'ils en avaient plus qu'assez de payer pour cette association. Vous ne voulez tout de même pas que nous le fassions à leur place !

M. MAUROUX

Vous savez que cette association est un élément important pour ce quartier. Et ce n'est pas M. Mazière qui me contredira. Vous serez contents lorsqu'elle aura disparu.

M. MAZIERE

J'aimerais vous rappeler, M. Dionis du Séjour, le nombre de fois où j'ai évoqué, dans cette assemblée, la question d'Agen F.C. qui était suspectée d'être dominée par une famille –vous vous en souvenez- et alors que vous attendiez le mois d'octobre pour leur verser la subvention annuelle. Souvenez-vous que vous faisiez venir à plusieurs reprises le trésorier au Stadium afin de vérifier les comptes. Et alors que pour Agen/F.C., les comptes étaient clairs ! Alors, ne nous faites pas la leçon, s'il vous plait !

M. DIONIS du SEJOUR

Dans le cas présent, le Maire a signé une convention avec l'association.

M. MAZIERE

Effectivement, mais que le Maire prenne quelques réserves s'impose peut-être dans le cas présent.

Par ailleurs, regardez les résultats d'Agen FC : 180 licenciés. Je les ai toujours soutenu, alors que vous étiez prêts à les couler ! Vous vouliez fusionner le Agen FC avec le S.U.A. Et Agen FC fait un énorme travail sur le quartier de Montanou.

M. CAMINADE

Nous passons au rapport suivant.

14 – MUSEE – PROGRAMME D'EXPOSITION TEMPORAIRES EN 2004 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme HENRY, Adjointe au Maire

Pour l'année 2004, le musée des Beaux Arts d'Agen propose un programme d'expositions temporaires de qualité qui permettra de découvrir deux facettes du patrimoine artistique : d'une part, en arts décoratifs contemporain, une exposition de sièges réalisés par les plus grands designers internationaux et d'autre part, une exposition de peintures qui mettra à l'honneur les artistes de notre région de la fin du XIXe siècle au début du XXe siècle.

1/Exposition de design : « Rouge et blanche/prière de s'asseoir » 3 février – 3 mai 2004

A Agen, pour découvrir l'art du XXe siècle, l'objectif est de créer des liens avec les collections anciennes. Ainsi, le Musée conservant de belles collections d'art décoratif et de mobilier du XVIe siècle au début du XXe siècle, il a paru intéressant de montrer une évolution chronologique dans ce domaine, et de s'interroger sur la question et la place du Design aujourd'hui. La sélection de 40 sièges prêtés par la société Vitra, l'un des plus grands éditeurs de mobilier contemporain, permettra de mieux comprendre, grâce à la présentation d'un ensemble de sièges conçus par les plus grands designers internationaux du XXe siècle, ce qu'est le design, et comment peuvent se rejoindre art contemporain, technologie et vie quotidienne.

Une action éducative importante, notamment dans le cadre du partenariat avec l'Education Nationale, sera mise en place. De nombreuses actions culturelles diversifiées (conférences, visites, ateliers de pratique artistique) seront proposées au public individuel ou familial.

Le budget prévisionnel de cette exposition s'élève à 19 000 €TTC. Elle peut bénéficier du soutien de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général.

2/ Exposition : « Peindre en Lot-et-Garonne au XIXe siècle » à l'église des Jacobins d'Agen (fin juin – fin octobre 2004)

Le projet de cette exposition est de faire connaître et valoriser au niveau local, régional comme national l'œuvre d'artistes de talent qui appartiennent à l'histoire de la peinture et à celle de notre région.

L'exposition rendra hommage à tous ces peintres du XIXe et du début du XXe siècle attachés à notre région et dont la renommée n'a pas toujours dépassé le cadre de leur province. La centaine d'œuvres exposées témoignera de la qualité de ces artistes qui surent se faire les témoins et les chroniqueurs de leur temps en racontant l'amour de leur terre et de ses habitants. Ces œuvres proviendront essentiellement de musées aquitains et de collections privées régionales.

Un catalogue, présenté sous forme de biographies largement illustrées d'œuvres significatives, sera publié pour accompagner l'exposition. Cet ouvrage restera un ouvrage de référence pour la peinture en Lot et Garonne.

Cette exposition permettra de toucher un large public régional comme national et constituera l'événement culturel et touristique majeur de l'été agenais. et sera accompagnée de visites découvertes et d'ateliers de pratique artistique notamment en direction des scolaires.

Le budget prévisionnel de cette exposition s'élève à 47 000 € TTC. Elle peut bénéficier du soutien de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général.

Mme HENRY

Je vous encourage à aller voir l'exposition temporaire qui est excellente, y compris pour la Saint Valentin.

M. CAMINADE

Merci pour l'information. Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de la DRAC Aquitaine, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil général de Lot et Garonne ainsi qu'une participation pour le partenariat avec des sociétés privées afin d'aider au financement des deux expositions.

2/ FIXE le prix du catalogue « peindre en Lot et Garonne au XIXe siècle » à 20 €

2/ DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2004

En dépenses : Chapitre 011 – Charges à caractère général
Fonction 322 - Musées

En recettes : Chapitre 74 -Dotations, subventions et participations
Fonction 322 - Musées

15 – MUSEE – DON DE DEUX LIVRES DE FRANCOIS-XAVIER LALANNE

Mme HENRY, Adjointe au Maire

A la suite de la grande exposition que leur avait consacré le Musée d'Agen en 1976, les artistes internationalement connus François-Xavier et Claude Lalanne ont proposé de donner à la Ville d'Agen pour son Musée un tirage original de chacune de leurs estampes ou livres illustrés qu'ils réaliseraient. François Xavier Lalanne a souhaité faire ce « dépôt sentimental » notamment en mémoire des liens qui l'unissent à sa ville natale.

Monsieur Lalanne vient de faire don à la Ville d'Agen pour son Musée de « Bestiaire ordinaire » et « Quelques fables de La Fontaine », deux livres illustrés de gravures originales qui viennent enrichir la collection déjà importante des oeuvres de ces deux artistes.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

ACCEPTÉ le don des deux ouvrages de François-Xavier LALANNE au bénéfice du Musée des Beaux-Arts de la Ville d'Agen.

16 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES - APPROBATION D'UNE CONVENTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

M. QUERBES, Adjoint au Maire

Le Comité des œuvres sociales des personnels territoriaux de l'agglomération agenaise (COS) a pour objet de promouvoir l'action sociale en direction de ses adhérents et de renforcer les liens de solidarité entre les personnels des communes adhérentes.

La Ville soutient cette association par le versement d'une subvention annuelle.

Une convention doit être conclue avec le COS, déterminant les obligations des deux parties. Cette convention prévoit, notamment, le versement d'une subvention par la Ville. A compter de l'année 2004, cette subvention pourrait être composée de plusieurs parties :

Au titre du fonctionnement de l'association

- 0,75 % de la masse salariale de l'année N-1

Au titre de la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement du centre de vacances de Cadéac

- 25 855 €

Au titre de la rémunération d'un salarié

- 65 % du coût d'un salarié payé au SMIC + 10%

Au titre de la consommation électrique du local mis à disposition

- une somme forfaitaire indexée sur le coût de l'énergie électrique

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des œuvres sociales des personnels territoriaux de l'agglomération agenaise, pour l'année 2004.

17 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Mme Catherine PITOUS – Adjoint au Maire

La loi 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité a modifié les conditions de réalisation du recensement de la population.

A compter de 2004, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement se déroulera tous les ans sur une période de 5 ans, au cours des mois de janvier et février, sous la responsabilité de la Mairie et sous le contrôle de l'I.N.S.E.E à raison de 8 % des logements chaque année.

Pour assurer la collecte de ces informations, il est nécessaire :

- de créer, en application de la loi du 26 janvier 1984, article 3, alinéa 2,
 - ⇒ 10 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 1^{er} janvier au 28 février
- de fixer la rémunération de ces agents :
 - ⇒ à l'indice brut 245 pour la séance de formation et la tournée de reconnaissance
 - ⇒ au prorata du nombre d'imprimés collectés pour la collecte proprement dite selon les modalités suivantes
 - 0,50 € par dossier d'immeuble collectif
 - 0,50 € par feuille de logement
 - 1 € par bulletin individuel

M. RAUNIER

Prenons la précaution de boucler cette opération avec la trésorerie, pour ce qui concerne les impôts locaux –taxe locale, taxe foncière-, puisque nous sommes au moment idéal pour savoir si la ville perçoit l'ensemble des taxes auxquelles elle a droit.

Mme PITOUS

Ce recensement ne concerne pas l'ensemble de la population. Le choix des personnes recensées est fait par tirage au sort -8 % de la population de chaque commune pendant 5 années-.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- CREE en application de la loi du 26 janvier 1984, article 3, alinéa 2,

⇒ 10 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 1^{er} janvier au 28 février

2/- FIXE la rémunération de ces agents :

⇒ à l'indice brut 245 pour la séance de formation et la tournée de reconnaissance

⇒ au prorata du nombre d'imprimés collectés selon les modalités suivantes

0,50 € par dossier d'immeuble collectif

0,50 € par feuille de logement

1 € par bulletin individuel

18 – GARANTIES STATUTAIRES DU PERSONNEL MUNICIPAL – MARCHE DE MISE EN CONCURRENCE SIMPLIFIEE

M. QUERBES, Adjoint au Maire

Le contrat garantissant la prise en charge financière des risques liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles du personnel municipal de la Ville d'AGEN signé en décembre 2001, pour une durée de 2 ans, est arrivé à échéance le 31 décembre 2003.

Un nouveau contrat doit donc être passé pour les années à venir, et en octobre 2003, un appel d'offres a été lancé selon la procédure de mise en concurrence simplifiée ; le montant du marché est évalué à 210 100 € TTC pour une durée de deux années.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises. Une seule offre a été reçue qui émanait des MUTUELLES DU MANS ASSURANCES – Cabinet ANICET. Cette offre, étant conforme au cahier des charges, a été retenue.

M. QUERBES

Je profite de ce dossier pour informer la commune qu'une action importante a été engagée pour la prévention des risques et des maladies professionnelles à la Mairie, et notamment par la réalisation, actuellement, d'un audit sur les conditions de prévention existantes.

Il s'agit d'une démarche qui nous conduira à adopter un certain nombre de mesures visant à la prévention des risques. Elle n'a pour l'instant, aucune incidence financière puisqu'elle est prise en charge par le Fonds de prévention.

M. CAMINADE

Merci de ces précisions. Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec les MUTUELLES DU MANS ASSURANCES, représentées par son agent local M. ANICET

2/- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours

Chapitre : 012

Article : 6455 cotisations pour assurance du personnel

Fonction : 20

19 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. QUERBES, Adjoint au Maire

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation.

Afin d'adapter ce tableau à des missions en évolution tout en permettant la progression des carrières des fonctionnaires de notre collectivité, dans le cadre des dispositions du statut de la Fonction Publique territoriale, il convient de transformer :

- ⇒ 1 poste d'assistant de conservation de 2^{ème} classe
en 1 poste d'assistant de conservation de 1^{ère} classe
- ⇒ 1 poste de sage femme de classe supérieure
en 1 poste de sage femme de classe exceptionnelle
- ⇒ 1 poste d'éducateur des A.P.S de 2^{ème} classe
en 1 poste d'éducateur des A.P.S de 1^{ère} classe
- ⇒ 1 poste de technicien supérieur principal
en 1 poste de technicien supérieur chef
- ⇒ 1 poste de contrôleur principal de travaux
en 1 poste de contrôleur de travaux
- ⇒ 1 poste d'agent d'animation
en 1 poste d'agent d'animation qualifié
- ⇒ 1 poste d'agent du patrimoine de 2^{ème} classe
en 1 poste d'agent du patrimoine de 1^{ère} classe
- ⇒ 1 poste d'agent de maîtrise qualifié
en 1 poste d'agent de maîtrise principal
- ⇒ 1 poste d'agent technique principal
en 1 poste d'agent technique chef
- ⇒ 2 postes d'agent de salubrité qualifié
en 2 postes d'agent de salubrité principal
- ⇒ 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal
en 1 poste d'auxiliaire de puériculture chef
- ⇒ 1 poste d'opérateur des A.P.S
en 1 poste d'opérateur qualifié des A.P.S
- ⇒ 2 postes de gardien principal
en 2 postes de brigadier-brigadier chef de police

- ⇒ 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe
en 1 poste d'agent d'animation
- ⇒ 1 poste d'animateur
en 1 poste d'agent d'animation
- ⇒ 1 poste d'adjoint d'animation
en 1 poste d'agent d'animation
- ⇒ 1 poste d'adjoint administratif
en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- ⇒ 1 poste d'agent administratif à temps non complet (28 h/s)
en 1 poste d'agent administratif à temps non complet (19 h 30/s)

Par ailleurs, les délibérations des 16 juin 1997, 4 octobre 1999 et 18 décembre 2000 prévoient la création d'emplois saisonniers pour assurer l'accompagnement scolaire dans les centres de loisirs et la surveillance des études dirigées dans certaines écoles primaires.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs, de la nécessité de mettre en place un dispositif d'accompagnement scolaire à l'école SCALIGER et d'harmoniser les postes créés par les précédentes délibérations,

Il convient de transformer :

- ⇒ 3 postes d'agent administratif à 11 h/s
- ⇒ 1 poste d'agent administratif à 10 h/s
- ⇒ 7 postes d'agent administratif à 8 h/s
- ⇒ 9 postes d'agent administratif à 6 h/s

en 16 postes d'agent administratif à 8 h/s
en 4 postes d'agent administratif à 6 h/s

et de créer :

- ⇒ 3 postes d'agent administratif à 6 h/s

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- TRANSFORME :

⇒ 1 poste d'assistant de conservation de 2^{ème} classe
en 1 poste d'assistant de conservation de 1^{ère} classe

⇒ 1 poste de sage femme de classe supérieure
en 1 poste de sage femme de classe exceptionnelle

⇒ 1 poste d'éducateur des A.P.S de 2^{ème} classe
en 1 poste d'éducateur des A.P.S de 1^{ère} classe

⇒ 1 poste de technicien supérieur principal
en 1 poste de technicien supérieur chef

⇒ 1 poste de contrôleur principal de travaux
en 1 poste de contrôleur de travaux

⇒ 1 poste d'agent d'animation
en 1 poste d'agent d'animation qualifié

⇒ 1 poste d'agent du patrimoine de 2^{ème} classe
en 1 poste d'agent du patrimoine de 1^{ère} classe

⇒ 1 poste d'agent de maîtrise qualifié
en 1 poste d'agent de maîtrise principal

⇒ 1 poste d'agent technique principal
en 1 poste d'agent technique chef

⇒ 2 postes d'agent de salubrité qualifié
en 2 postes d'agent de salubrité principal

⇒ 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal
en 1 poste d'auxiliaire de puériculture chef

⇒ 1 poste d'opérateur des A.P.S
en 1 poste d'opérateur qualifié des A.P.S

⇒ 2 postes de gardien principal
en 2 postes de brigadier-brigadier chef de police

⇒ 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe
en 1 poste d'agent d'animation

⇒ 1 poste d'animateur
en 1 poste d'agent d'animation

⇒ 1 poste d'adjoint d'animation
en 1 poste d'agent d'animation

⇒ 1 poste d'adjoint administratif
en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

⇒ 1 poste d'agent administratif à temps non complet (28 h/s)
en 1 poste d'agent administratif à temps non complet (19 h 30/s)

⇒ 3 postes d'agent administratif à 11 h/s

⇒ 1 poste d'agent administratif à 10 h/s

⇒ 7 postes d'agent administratif à 8 h/s

⇒ 9 postes d'agent administratif à 6 h/s

en 16 postes d'agent administratif à 8 h/s

en 4 postes d'agent administratif à 6 h/s

2- CREE

- 3 postes d'agent administratif à 6 h/s

20 – REGULARISATION DE DEBET SUR LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE NAUTIQUE D'AQUASUD

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Fin novembre 2003, après un contrôle des cartes d'entrées du Centre Nautique, une caissière a signalé la disparition de 4 d'entre elles :

- carte n°732 20 entrées adultes agenais à 53 euros
- cartes n°277 et 278 20 entrées enfants agenais à 43 euros
- carte n°43 20 cours aquagym extérieur à 77 euros

représentant un montant de 216 euros.

Le régisseur titulaire a sollicité auprès de la Trésorerie Municipale, par courrier du 2 décembre 2003, la décharge de sa responsabilité et la remise gracieuse pour le montant de la perte.

Par certificat administratif du 12 janvier 2004, Monsieur le Maire de la Ville d'Agen a émis un avis favorable sur la décharge de responsabilité.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- ACCORDE la remise gracieuse au régisseur titulaire de la régie du Centre Nautique d'Aqua'Sud, pour un montant de 216 euros ;

2/- PROCEDE à la régularisation de la régie de recettes du Centre Nautique d'Aqua'Sud, par émission d'un mandat administratif qui sera imputé :

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Article 6718 : autres charges exceptionnelles sur opération de gestion

Fonction 020 : administration générale de la collectivité

3/- INSCRIT cette dépense au Budget Primitif 2004.

21 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT D'ACOMPTE

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

La procédure d'attribution des subventions ordinaires aux associations définit un calendrier de traitement qui prévoit leur vote par le Conseil Municipal au cours du mois de mai.

Or, pour certaines associations qui emploient du personnel, un mandatement tardif serait difficilement supportable en terme de trésorerie.

Dans l'attente de la délibération attribuant les subventions aux associations qui doit être prise au mois de mai prochain, il est donc nécessaire de procéder au versement d'un acompte représentant au maximum 50% de la somme versée en 2003 (en 2002, pour Temps Danse Hip Hop). L'acompte ne peut dépasser la somme de 23 000 € en l'absence de convention passée avec l'association.

Les associations concernées sont les suivantes :

SPORT

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'ACOMPTE (en €)
SUA Rugby	45 500
SUA Football	22 000
SUA Natation	6 650
Agen Basket Club	15 000
Agen Football Club	7 000

CULTURE

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'ACOMPTE
Temps Danse Hip Hop	7 500
Les Chants de Garonne	6 860
Oratorio	6 100

DIVERS

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'ACOMPTE
Office du Tourisme	22 000

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE M. le Maire à verser les acomptes sur subventions ordinaires ci-dessus ;

2/- IMPUTE ces dépenses au :

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

ARTICLE 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Par affectation sur les crédits qui seront prévus au BP 2004 :

Fonction 33 : action culturelle	20 460€
Fonction 415 : sports	96 150€
Fonction 95 : aides au tourisme	22 000€

Fin de la séance.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Patricia HENRY

M. VEYRET

Je souhaite que nous abordons un point particulier sur la cancérologie.

Je vous demande, M. Dionis du Séjour, d'être désormais plus prudent sur votre manière d'aborder les choses. Certains médecins ont été particulièrement offusqués et sont venus s'en plaindre auprès de moi.

Lorsque vous dites notamment qu' « *il faudrait sur le Département, de véritables cancérologues* », je vous signale qu'actuellement s'il y en a trois, et que le centre de cancérologie à la fois hospitalier et privé –avec Calabet- est un centre reconnu comme le 40^{ème} centre français.

Un réseau aquitain s'est mis en place avec des centres importants comme le centre Gustave Roussi, le centre Bergonié de Bordeaux et les protocoles et la prise en charge des malades sont exactement les mêmes que dans les grands centres.

Sachez qu'actuellement des milliers de personnes sont soignées sur le Département. Et lorsque vous publiez de telles affirmations dans la presse, vous mettez le doute dans la tête des gens qui entraînent ensuite des difficultés de prise en charge des personnes.

Il convient d'être extrêmement prudent. Je vous le dis car c'est aussi mon métier, même si je fais très peu de cancérologie. Les malades qui s'adressent aux médecins ont confiance en eux et en retour, les médecins leur apportent tout ce qu'ils peuvent donner, à la fois par la qualité scientifique et le traitement.

Je préférerais que vous disiez qu'aujourd'hui, nous avons des difficultés sur le département car l'Agence Régionale d'Hospitalisation (A.R.H.) ne prévoit pas tous les équipements qui seraient nécessaires. Je préférerais que vous vous battiez pour un « pepscan » sur Agen.

Le financement des chimiothérapies est assuré par la structure et coûte très cher car le forfait hospitalier, attribué pour le médicament, est très faible. Un effort particulier est donc fait par les structures d'accueil.

Battons-nous plutôt pour que ce fait là soit reconnu et que nous puissions bénéficier de financements plus importants tant à l'hôpital que dans les structures privées pour avoir un plateau technique qui ne se trouve plus en difficultés financières.

Mais surtout n'allez pas dire que la prise en charge dans le département n'est pas bonne : cela est écrit et a été vécu ainsi. Malgré tout, je ne m'attendais pas à recevoir autant d'appels.

M. DIONIS du SEJOUR

D'où vient ce problème, M. le Maire ? Lors de ma campagne pour les législatives, c'est le seul problème de santé publique dont parlaient les gens qui disaient : « *nous sommes paumés !* ».

Laissez-moi parler M. le Maire. Il s'agit d'un dossier dans lequel je mets beaucoup d'émotion et de conviction. Vous avez un regard de médecin, et moi le regard de gens qui sont venus me dire : « *on est paumés* ».

J'ai longuement débattu avec le Directeur de l'hôpital qui m'a confirmé n'avoir pas pu fixer un cancérologue à l'hôpital public. En effet, ceux qui étaient passés étaient repartis car ils n'avaient pas trouvé de *modus vivendi* avec certains spécialistes, qu'ils soient pneumologues ou spécialistes de médecine interne –tu les connais comme moi-. J'ai vu **Glane** et Angotti et j'ai appelé les médecins qui n'avaient pas tenu à rester à Agen, et ils m'ont dit certaines choses.

Aussi lorsque j'ai rencontré Pascale Briant, je lui ai dit « que certains départements n'avaient même pas de cancérologues ». Sa réponse est qu'il vous en faudrait deux à temps plein. Et il ne faut pas confondre les médecins qui ont validé une spécialité de cancérologie en plus de la leur, avec un médecin totalement cancérologue ou oncologue.

Je dis qu'aujourd'hui nous sommes sous-équipés en cancérologie, notamment à l'hôpital public, et je continuerai à faire pression sur l'A.R.H. pour que le département soit doté de l'équipement nécessaire, tout en reconnaissant que des gastros et des pneumos ont validé des spécialités en cancérologie.

Il me semble qu'en C.H.R., des départements de la même taille que nous ont un ou même deux cancérologues à part entière. Et cela nous ferait du bien d'en avoir.

M. VEYRET

Je prends la parole en tant que spécialiste. Il existe différents niveaux de formation en cancérologie. Tout d'abord la formation de spécialistes qui traitent 90 % de l'activité en cancérologie et c'est le cas d'un certain nombre de spécialistes de médecine interne, en pneumologie –Stambach et Chollet font de la cancérologie à Agen-. Moi-même, lorsque j'opère un cancer du poumon, je fais de la cancérologie et lorsque un digestif va faire le diagnostic, il fait aussi de la cancérologie. A partir de là, des protocoles de traitement sont mis en place et derrière, des spécialistes vont intervenir.

Nous avons un centre, le Centre Calabet, qui travaille en parfaite symbiose avec l'hôpital puisque la radiothérapie se fait au centre Calabet pour l'ensemble des malades venant de l'hôpital ou d'ailleurs. Ce sont des spécialistes en cancérologie qui appliquent les protocoles de manière parfaite.

Ensuite, nous avons pris Bernard qui est un véritable cancérologue. Il est arrivé bien avant que tu ne publies ton papier qui dit : « *le Lot-et-Garonne est un des départements français sans un seul cancérologue* ».

Par ailleurs, la cancérologie ne se limite pas à un problème d'individus mais il est un travail de réseaux que nous avons mis en place, notamment avec Bergonié. A l'époque où j'avais une forte activité chirurgicale, je faisais énormément de seins. Donc je voyais la patiente avec un nodule, et en accord avec elle, je téléphonais à Mauriac ou à Bergonié pour organiser une visite lorsqu'ils venaient sur Agen.

Tu demanderais un service d'hématologie à Agen, je t'aiderais sur ce dossier plutôt que d'envoyer les malades systématiquement sur Toulouse, spécialiste en lymphomes et hématologie.

Je me souviens avoir été interne en dernière année au centre anti-cancéreux de Rouen. Or ma mère –qui avait un cancer du sein- a attendu que je partes en vacances pour consulter. En effet, psychologiquement, les personnes atteintes de ce type de pathologie ont une réponse différente ; ils ne se sentent jamais en confiance.

Il faut donc être très prudent et ne pas mettre le doute dans leur tête car dans notre pays, il n'y a pas l'égalité dans l'accès aux soins : certains peuvent prendre leur voiture et aller ailleurs, d'autres ne peuvent que rester ici.

Je tenais à vous dire cela, sans polémique.